

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2012

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

**QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 5**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

**QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 6
A LA DELIBERATION N° 12**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Edmond BACCI à Mme Jeannine GOLE, Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT à M. Jacques DE LUSTRAC, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 13
A LA DELIBERATION N° 19

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Madame Jeannine GOLÉ, Première Adjointe**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Monsieur Jacques POLITI, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT à M. Jacques DE LUSTRAC, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N° 20
A LA DELIBERATION N° 28

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT à M. Jacques DE LUSTRAC, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

**QUORUM N° 5 : DE LA DELIBERATION N° 29
A LA DELIBERATION N° 34**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT à M. Jacques DE LUSTRAC, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, Mme Simone CHAMBOURLIER à M. François CARRASSAN, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

QUORUM N° 6 : DELIBERATION N° 35

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Edmond BACCI à Mme Jeannine GOLE, Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT à M. Jacques DE LUSTRAC, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

QUORUM N° 7 : DELIBERATION N° 36

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Edmond BACCI à Mme Jeannine GOLE, Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT à M. Jacques DE LUSTRAC, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, Mme Josiane DURIEU à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

QUORUM N° 8 : DELIBERATION N°37

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, Melle Magali MOIZAN

ABSENTS :

Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Philippe OLLIVIER, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Edmond BACCI à Mme Jeannine GOLE, Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO à Mme Annette GAYMARD, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, M. Serge NUZZO à M. Stéphane GUITTON, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

**QUORUM N° 9 : DE LA DELIBERATION N° 38
A LA DELIBERATION N° 81**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, Mme Renée TORNATO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, Melle Magali MOIZAN

ABSENTS :

M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Philippe OLLIVIER, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Edmond BACCI à Mme Jeannine GOLE, Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, Mme Danièle ANFONSI à Mme Denise LANCERY, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO à Mme Annette GAYMARD, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, M. Serge NUZZO à M. Stéphane GUITTON, M. François CARRASSAN à Mme Renée TORNATO, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

**QUORUM N° 10 : DE LA DELIBERATION N° 82
A LA DELIBERATION N° 95**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, Mme Renée TORNATO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, Melle Magali MOIZAN

ABSENTS :

M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Philippe OLLIVIER, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Edmond BACCI à Mme Jeannine GOLE, Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, Mme Marianne COLIN à M. Michel DALMAS, M. Patrice FALLOT à M. Michel PELLEGRINO, Mme Annick ZARCO à M. Charles AMIC, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, M. Laurent CUNEO à Mme Annette GAYMARD, Mme Geneviève SEVILLA à Mme Christine PILON, M. Serge NUZZO à M. Stéphane GUITTON, M. François CARRASSAN à Mme Renée TORNATO, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bonjour à toutes et à tous, je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur Patrice MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel,

Monsieur Patrice MILLET, procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Laurent CUNEO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 26 avril 2012, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ?

M. DI RUSSO : Le groupe s'abstient puisque nous n'étions pas présents lors de ce Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Je pense que cela a dû être marqué.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTE PAR 40 VOIX

**3 Abstentions : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO
Conseillers Municipaux**

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

MEDIATHEQUE - Dénomination - Médiathèque « Saint John Perse ».

EAU-LITTORAL-PROPRETE - Eau potable - Remplacement des branchements au plomb- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau.

EAU-LITTORAL-PROPRETE - Eau potable - Convention de versement des aides en cas de gestion déléguée d'un service public. Autorisation de signature pour Monsieur le Maire.

SPORTS – Jeux Olympiques – Londres 2012 – Aide en faveur d'athlètes Hyérois – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention.

PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Bateaux d'intérêt patrimonial - Exonération de redevances.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Monsieur NOYER a posé 2 questions diverses, l'une concernant le magazine municipal à laquelle je vais répondre immédiatement, et l'autre relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine, dont nous débattons lorsque nous évoquerons les délibérations afférentes inscrites à l'ordre du jour.

Concernant la première question, que vous m'aviez déjà posée lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais rappelé que désormais le bulletin municipal ne paraissait que tous les 2 mois, et je vous le répète, mais vous avez posé une deuxième question en me disant que vous aviez l'impression que l'on avait sauté un mois. La réponse que je vous donne c'est que pour janvier/février c'est sorti fin janvier, pour mars/avril c'est sorti fin mars, cela aurait du sortir fin mai, ce n'est pas sorti fin mai, on l'a décalé à la fin juin pour une simple raison, c'est que l'on voulait ne pas sauter les informations importantes à donner pour le mois de juillet.

C'est la raison pour laquelle on l'a décalé, mais de toute façon, il y aura 6 numéros au cours de cette année, voilà. Pour la deuxième question, nous l'aborderons tout à l'heure.

Comme vous le savez, depuis le début de l'année 2012, le magazine Municipal n'est plus mensuel, il paraît désormais tous les 2 mois.

Ainsi, la distribution du magazine municipal de la période janvier / février s'est effectuée le 27 janvier.

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation.

Ce document vous a été transmis avec le dossier de séance, je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ? En particulier celles qui concernent les recours du PLU, je pense que vu l'importance de la séance d'aujourd'hui, je vous demanderais de vous rapprocher d'Isabelle DURAND qui se fera un plaisir de vous recevoir et d'aborder toutes les questions en détail que vous aurez à lui poser.

N° 99 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 50, avenue Pierre de Coubertin – Syndicat communal F.O. – Mise à disposition de locaux.

N° 100 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 50, avenue Pierre de Coubertin – Syndicat communal S.I.A.T.H. – Mise à disposition de locaux.

N° 101 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 50, avenue Pierre de Coubertin – Syndicat communal Autonome. – Mise à disposition de locaux.

N° 102 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 50, avenue Pierre de Coubertin – Syndicat communal C.G.T. – Mise à disposition de locaux.

A compter du 26 mars 2012, les syndicats des agents municipaux de la Ville d'Hyères seront installés dans le bâtiment communal « Bonvicini », 50, Avenue de Coubertin – Ces autorisations sont consenties pour une durée ne pouvant excéder 12 ans.

PUBLIÉE LE 20 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 MARS 2012

N° 103 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Gare routière Place Joffre – Mise à disposition à la SODETRAV – Résiliation.

La gare routière devant être déplacée à l'Espace 3000, il convient de résilier la convention d'occupation de la gare « Joffre » à compter du 31 août 2012.

PUBLIÉE LE 20 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 MARS 2012

N° 104 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire OTON veuve MOLLET C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de l'arrêté de refus de PC n° 83069 10Y0054 en date du 2/05/2011)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 29 juin 2011, Madame OTON veuve MOLLET a demandé l'annulation de l'arrêté de refus du permis de construire n° 10Y0054 du 02/05/2011 pour la reconstruction à l'identique d'une partie de bâtiment et terrasse, sis chemin des Pierras.

La Commune assure elle-même la défense de ses intérêts.

PUBLIÉE LE 21 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2012

N° 105 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Travaux d'espaces verts de voirie et de maçonnerie courante sur les équipements publics de la commune – Marché à bons de commande – Année 2011 – Mise en appel d'offres ouvert – Avenant n°4 - Introduction de quatre prix nouveaux.

Un avenant n°4 est passé avec le groupement SAS SOCIETE PROVENÇALE DE PAYSAGE/SAS MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT afin d'introduire 4 nouveaux prix :

- **3.8.1.442 « Fourniture d'Eleagnus (Olivier de Bohême) 12/14 tige en conteneur »** dont l'unité est de 160 € H.T.
- **3.5.2.3.4. « Fourniture et pose de madrier au ml »** dont l'unité est de 36,16€ H.T.
- **3.4.4.7.5. « Fourniture et pose d'un filtre régulateur de pression 1" à l'unité »** dont l'unité est de 67,15 € H.T.
- **3.10.6 « Fourniture et pose de pavé porphyre de 10 cm de côté, au m² »** dont l'unité est de 110 € H.T.

PUBLIÉE LE 22 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2012

N° 106 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 63, avenue Gambetta – Union Syndicale Locale C.F.D.T. – Mise à disposition de locaux.

N° 107 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 63, avenue Gambetta – Union Syndicale Locale C.G.T. – Mise à disposition de locaux.

N° 108 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 63, Avenue Gambetta – Union Syndicale Locale C.F.E. C.G.C. – Mise à disposition de locaux.

N° 109 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 63, Avenue Gambetta – Union Syndicale Locale C.F.T.C. – Mise à disposition de locaux.

N° 110 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 63, Avenue Gambetta – Union Syndicale Locale F.O. – Mise à disposition de locaux.

A compter du 26 mars 2012, les Unions Syndicales Locales seront installées dans les bureaux dépendant de la propriété communale située 63, avenue Gambetta – Ces autorisations sont consenties pour une durée ne pouvant excéder 12 ans.

PUBLIÉE LE 22 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2012

N° 111 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COMMUNE D'HYERES C/ SAS CLAIR DE LUNE (Appel du jugement du 01/03/2012 du Tribunal Administratif de Toulon devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille)

Par jugement du 1^{er} mars 2012, le Tribunal Administratif de Toulon a annulé le permis de construire n°10Y0017 accordé à Monsieur TOLEDANO par arrêté du 27/04/2010 pour la construction d'une maison à usage d'habitation à Giens.

La Commune a interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP CGCB, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 26 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 26 MARS 2012

N° 112 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI DE L'ALMANARRE & Autres C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n° 15 du 22/07/2011 approuvant le PLU)

N° 113 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire JEANNIN C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 114 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire LOISEAU C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 115 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SAS SAINTE EULALIE DEVELOPMENT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 116 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire EURL SGI & Autres C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 117 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire ASSOCIATION DES AMIS DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 118 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire WURZ C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 119 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COSTAGUTTO C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 120 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire FABRE-CURELLI C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 121 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire RESUGE C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 122 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI LE LEZARD C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 123 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SA PROPHAL C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 124 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire LUGAGNE-DELPON et ROUXEL C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 125 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SARL GEOFFROY SAINT HILAIRE C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 126 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire BTP PREVOYANCE C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 127 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire BERNARD C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 128 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire MORAT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 129 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SAS SAINTE EULALIE DEVELOPMENT C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

Les dix huit requêtes ci-dessus énoncées, ont été déposées au greffe du Tribunal Administratif de Toulon pour demander l'annulation de la délibération n°15 du 22 juillet 2011 approuvant le PLU, tant sur des points de légalité interne que de légalité externe.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP CGCB, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 26 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 26 MARS 2012

N° 130 – ASSURANCES - Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.

Un véhicule a endommagé un candélabre Avenue Jacques Pillement, la commune accepte l'indemnité de 7 187,57 € en remboursement des dégâts subis.

PUBLIÉE LE 26 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 26 MARS 2012

N° 131 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Ayguade – Autorisation consentie à la Direction Départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Décision abrogée.

PUBLIÉE LE 27 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2012

N° 132 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Droits de quai et douches 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} bassins – Port d'Hyères – Modification de la régie.

Il est institué une régie de recettes pour les « droits de quai et douches » auprès du service du Port d'Hyères 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} bassins. Cette régie est installée à la Capitainerie du 1^{er} bassin.

PUBLIÉE LE 27 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2012

N° 133 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Droits de quai et douches 3^{ème} bassin – Port d'Hyères – Modification de la régie.

Il est institué une régie de recettes pour les « droits de quai et douches » auprès du service du Port d'Hyères 3^{ème} bassin. Cette régie est installée à la Capitainerie du 3^{ème} bassin.

PUBLIÉE LE 27 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2012

N° 134 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Zone d'activités du 1^{er} Bassin – Port d'Hyères – Modification de la régie.

Il convient de mettre en place une régie prolongée à compter du 1^{er} avril 2012, afin de permettre au régisseur d'adresser à l'utilisateur une relance par voie postale en cas de non paiement spontané des sommes dues.

PUBLIÉE LE 27 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2012

N° 135 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Park Hôtel – La Rotonde Jean Salusse – Avenue de Belgique – Locaux mis à la disposition de l'Office de Tourisme d'Hyères – Avenant n°1 à l'autorisation du 13 février 2012

A compter du 1^{er} janvier 2012, l'Office de Tourisme est autorisé à occuper les locaux communaux de la « Rotonde Jean Salusse » à titre gracieux.

PUBLIÉE LE 27 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2012

N° 136 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire Société GFDI 23 & Messieurs BLANCHI C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 137 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SARL VERT GAPEAU & Le Syndicat Professionnel de Plein Air du Var C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 138 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire ESCOFFIER C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 139 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire PUIJEROLLES C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 140 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire FABRE C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 141 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COULOMB C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 142 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI SAMAT et Autres C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 143 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI MCR INVESTISSEMENT et Autres C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 144 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire UDVN 83 C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 145 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COFINIMMO France SA C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 146 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire BERGEROT et Autres C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 147 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire GALIA C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 148 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire TUDESCO C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 149 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire ANTONETTI C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

N° 150 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire MALAUSSENE C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation de la délibération n°15 du 22/07/2011 approuvant le PLU).

Les quinze requêtes ci-dessus énoncées ont été déposées au greffe du Tribunal Administratif de Toulon pour demander l'annulation de la délibération n°15 du 22 juillet 2011 approuvant le PLU, tant sur des points de légalité interne que de légalité externe.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP CGCB, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 27 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2012

N° 151 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire Place d'Armes Porquerolles – Autorisation consentie à Madame Catherine GIARDINA.

Décision abrogée.

PUBLIÉE LE 28 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 28 MARS 2012

N° 152 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire Place d'Armes Porquerolles – Autorisation consentie à Madame Patricia COLONNA.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un stand de fruits et légumes sur un emplacement de 33 m², du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013 et moyennant une redevance totale de 3 900,60 €

PUBLIÉE LE 28 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 28 MARS 2012

N° 153 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX – Acquisition de produits d'entretien et connexes – Marché à bons de commande – Année 2011 – Procédure adaptée – Lot n°5 : Hygiène du linge et de la vaisselle – Avenant de Transfert n°1.

Un avenant de transfert n°1 est passé avec la société PAREDES CSE, suite à la cession de la société PAREDES PCA.

PUBLIÉE LE 29 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MARS 2012

N° 154 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – FESTIVAL'HYERES 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société Fantaisie Prod, pour le spectacle « EARTH WIND AND FIRE », le 31 juillet 2012, pour un cachet de 67 196 € TTC.

PUBLIÉE LE 29 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MARS 2012

N° 155 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – FESTIVAL'HYERES 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société JUST LOOKING PRODUCTIONS, pour le spectacle « TITO PUENTES », le 5 août 2012, pour un cachet de 25 680 € TTC.

PUBLIÉE LE 29 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MARS 2012

N° 156 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire Place Clemenceau – Autorisation consentie à Hyères Retro Passion.

Autorisation consentie à titre gracieux pour l'exposition de véhicules anciens le dimanche 22 avril 2012.

PUBLIÉE LE 30 MARS 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 30 MARS 2012

N° 157 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes station de carburants du Port d'Hyères Saint Pierre – Service des Ports – Modification de la Régie.

Afin de répondre à l'activité spécifique de la haute saison, il convient de revoir à la hausse (de Juin à Septembre), le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

PUBLIÉE LE 2 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AVRIL 2012

N° 158 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX – Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation – Années 2008 à 2013 – Avenant n°2 – Moins value.

A la suite d'une diminution des besoins de la commune, un avenant n°2 est passé avec la S.A.S. SPIE SUD EST afin de prendre en compte une moins-value d'un total de -1,34 %.

PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2012

N° 159 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public – Occupation temporaire – Autorisation consentie à l'Association Nationale d'Animation et d'Education ANAE).

Autorisation consentie pour la saison estivale (de mai à septembre), renouvelable en 2013 et 2014, pour les mêmes périodes, pour l'exploitation d'un chalet de stockage de matériel nautique de 56 m², pour les personnes handicapées et moyennant une redevance annuelle de 117,94 €.

PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2012

N° 160 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public – Occupation temporaire - Autorisation consentie à SCI JINY.

Autorisation consentie pour un terrain à usage de jardin privatif de 973 m² à la Capte, du 1^{er} Mai 2012 au 30 avril 2016 et moyennant une redevance de 4 650,96 € pour l'année 2012.

PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2012

N° 161 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire, quartier de la Gare – Autorisation consentie à l'ASCAL

Autorisation consentie à titre gracieux pour l'installation d'une structure gonflable pour l'animation du samedi 7 avril 2012 au quartier de la Gare.

PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2012

N° 162 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS D'HYERES – Travaux électriques – Marché à bons de commande – Année 2011 – Avenant n°1 : formule de révision des prix.

Avenant n°1 passé avec le groupement DEGREANE/POMARES afin de modifier la formule de révision des prix :

- La présentation de la formule à retenir est donc la suivante :

$$C = 0,15 + 0,85 \times [0,15 \times (TP03 / TP03 \text{ o}) + 0,15 \times (BT06 / BT06 \text{ o}) + 0,70 \times (BT47 / BT47 \text{ o})]$$
- au lieu de :

$$C = 0,15 + 0,15 \times (TP03 / TP03 \text{ o}) + 0,15 \times (BT06 / BT06 \text{ o}) + 0,70 \times (BT47 / BT47 \text{ o})$$

PUBLIÉE LE 6 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 6 AVRIL 2012

N° 163 – CULTURE ET PATRIMOINE – MUSEE – Acquisition de jumelles stéréoscopiques pour le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Marché passé avec NOMADES AUDIOVISUEL pour un montant de 12 763,95€ TTC

PUBLIÉE LE 10 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 AVRIL 2012

N° 164 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire à l'Aiguade – Autorisation consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour le dimanche 15 avril 2012, afin d'y installer un manège moyennant une redevance de 9,40 €, d'un stand de pêche aux canards pour 1,50 € et le stand de barbe à papa pour 9,40 €.

PUBLIÉE LE 11 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 11 AVRIL 2012

N° 165 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire Plage de l'Aiguade – Autorisation consentie à la Direction Départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Autorisation consentie à titre gracieux afin d'y organiser une journée UNSS Sports Collectifs Plage les 9 et 30 mai 2012.

PUBLIÉE LE 11 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 11 AVRIL 2012

N° 166 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire Place d'Armes à Porquerolles – Autorisation consentie à Madame Catherine GIARDINA.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un stand de fruits et légumes sur un emplacement de 13 m², du 1^{er} mai au 30 septembre 2012 et moyennant une redevance totale de 640,25 €

PUBLIÉE LE 16 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 AVRIL 2012

N° 167 – ANIMATION – Tarification des spectacles du FESTIVAL'HYERES 2012.

Les tarifs de l'année 2012 à l'Hippodrome sont les suivants :

DATES	SPECTACLES	TARIFS
30 juillet	SKIP THE USE/PONY PONY RUN RUN/DIONYSOS	27 €
31 juillet	EARTH WIND AND FIRE	37 €
2 août	Laurent VOULZY	27 €
5 août	Ernesto TITO PUENTES	27 €
7 août	Anthony KAVANAGH	27 €
9 août	Catherine RINGER/ Hubert Felix THIEFAINE	37 €

PUBLIÉE LE 16 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 AVRIL 2012

N° 168 – CULTURE ET PATRIMOINE – Site archéologique d'Olbia – Tarification.

L'article 1 de la décision n° 25 du 31 mars 2011 est modifié de la manière suivante :

Entrée	Adulte	2,50 €
	Adulte en groupe constitué (minimum 10 personnes)	1,50 € par personne
	Adulte - Lot de 500 tickets à 1,50 € l'unité - Lot de 100 tickets à 2 €	750 € 200 €
	- Moins de 18 ans – accompagné d'un adulte - Enseignant - Etudiant - Titulaire de carte : Icom, presse, guide conférencier - Opération « Accueil des nouveaux arrivants ».	Gratuité

Visite guidée en supplément de l'entrée	Adulte en individuel ou en groupe	2,50 € par personne
	Groupe de scolaires, avec accompagnateurs	11 €
	- Moins de 18 ans, accompagné d'un adulte - Enseignant - Etudiant - Titulaire de carte : lcom, presse, guide conférencier - Opération « Accueil des nouveaux arrivants »	Gratuité
Vidéoconférence en supplément de la visite guidée	Groupe de scolaires et périscolaires	10 €
Atelier découverte comprenant une visite guidée thématique	Adulte ou enfant en individuel	4 €
	Groupe de scolaires ou périscolaires	45 €
Concerts		Gratuité

PUBLIÉE LE 17 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 AVRIL 2012

N° 169 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Park Hôtel – Avenue de Belgique – Local mis à la disposition de l'Association « Voiture et C.O ».

Autorisation consentie à titre gracieux, à compter du 1^{er} mai 2012, pour un local d'une superficie de 7 m² et une durée ne pouvant excéder 12 ans.

PUBLIÉE LE 17 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 AVRIL 2012

N° 170 – COMMANDE PUBLIQUE – EAU-LITTORAL-PROPRETE – Fourniture et livraison de porte sacs adaptés au milieu littoral – Marché à bons de commande – Année 2012 – Appel d'offres ouvert.

Marché passé avec l'entreprise GLASDON EUROPE SARL pour les montants annuels suivants :

- Minimum annuel : 5 000 € TTC
- Maximum annuel : 20 000 € TTC

PUBLIÉE LE 17 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 AVRIL 2012

N° 171 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle FESTIVAL'HYERES 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société Eliott, pour le spectacle de MELL/Catherine RINGER/Hubert Félix THIEFAINE, le 9 Août 2012, pour un cachet de 107 870 € TTC.

PUBLIÉE LE 17 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 AVRIL 2012

N° 172 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle FESTIVAL'HYERES 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société Eliott, pour le spectacle de PONY PONY RUN RUN / SHIP THE USE / DIONYSOS, le 30 Juillet 2012, pour un cachet de 100 555 € TTC.

PUBLIÉE LE 17 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 AVRIL 2012

N° 173 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle FESTIVAL'HYERES 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société Eliott, pour le spectacle de d'Anthony KAVANAGH, le 7 Août 2012, pour un cachet de 31 244 € TTC.

PUBLIÉE LE 17 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 AVRIL 2012

N° 174 – COMMANDE PUBLIQUE – Sécurité et prévention des risques – Entretien périodique et réparations des installations de sécurité pour les bâtiments et équipements communaux- Marché à bons de commande – Année 2012 – Mise en appel d'offres ouvert – Lot n°1 : alarmes incendie – Avenant n°1 : introduction de prix nouveau.

Avenant n°1 passé avec l'entreprise SARL EUROPRO pour l'introduction d'un nouveau prix :

1 – Entretien :

- 1.5 – Service des sports :
- **Prix nouveau** : « N°2 – STADE PERRUC » dont l'unité est de 120 € H.T.

PUBLIÉE LE 18 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 18 AVRIL 2012

N° 175 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COMMUNE D'HYERES C/ SOCIETE ONYX MEDITERRANEE (appel du jugement rendu le 17/02/2012 par le Tribunal Administratif de Toulon)

Par jugement du 17 février 2012, le Tribunal Administratif de Toulon a annulé le titre de recettes n°1402 du 08/06/2010 par lequel la Commune a mis à la charge de la société ONYX MEDITERRANEE, la somme de 183 122,50 euros au titre des pénalités prévues dans le cadre des marchés de nettoyage et de collecte des ordures ménagères pour inexécution des prestations suite à un mouvement de grève du personnel.

La Commune a interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP VEDESI, titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 19 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 19 AVRIL 2012

N° 176 – EAU LITTORAL PROPRETE – Service Eaux – Travaux pluviaux – Réhabilitation par procédé de gainage d'un réseau d'eaux pluviales communal situé sous l'ancienne poste des Salins d'Hyères – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise TELEREP France – Agence Méditerranée pour un montant de 14 352 € TTC

PUBLIÉE LE 20 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 AVRIL 2012

N° 177 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire quai du Docteur Robin – Autorisation consentie à l'office de Tourisme d'Hyères.

Autorisation consentie à titre gracieux pour l'installation d'un kiosque d'information pendant la saison touristique du 11 juin au 30 septembre 2012.

PUBLIÉE LE 23 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 23 AVRIL 2012

N° 178 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Saint Pierre à Giens – Autorisation consentie à l'office de tourisme d'Hyères.

Autorisation consentie à titre gracieux pour l'installation d'un kiosque d'information pendant la saison touristique du 25 mai au 12 octobre 2012.

PUBLIÉE LE 23 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 23 AVRIL 2012

N° 179 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Espace 3000 – Chemin des Nartettes – Locaux mis à la disposition des Associations « Office des sports d'Hyères (O.M.S.) et « Centre Départemental de Médecine Sportive du Var (C.D.M.S.).

Autorisation consentie à titre gracieux à compter du 1^{er} mai 2012 pour des locaux d'une superficie d'environ 68,58 m² et une période ne pouvant excéder 12 ans.

PUBLIÉE LE 25 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 25 AVRIL 2012

N° 180 – COMMANDE PUBLIQUE – SPORTS – Fourniture et pose d'un sauna hammam et douches au complexe aquatique – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SAUNAS INBECA S.L. pour un montant de 63 209,54 € TTC.

PUBLIÉE LE 25 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 25 AVRIL 2012

N° 181 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Bail de courte durée pour l'occupation d'un local appartenant à ADOMA et loué à la commune – 4, rue du Temple – Madame Colette LENGLET.

Autorisation consentie à compter du 3 mai 2012, pour la location d'un local de 25,20 m², dont les conditions sont définies par un bail de courte durée.

PUBLIÉE LE 26 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 26 AVRIL 2012

N° 182 – ASSURANCES – Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.

Un véhicule a endommagé un candélabre avenue Général De Gaulle, la commune accepte l'indemnité de 6 338,95 € en remboursement du préjudice subi.

PUBLIÉE LE 26 AVRIL 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 26 AVRIL 2012

N° 183 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire places République et Clémenceau – Autorisation consentie à l'Association « Les Vitrites d'Hyères ».

Autorisation consentie pour l'organisation de soirées artisanales « Art en Mouvement » les 5, 6, 12, 13, 19, 20, 26, 27 juillet et 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 27, 30, 31 août 2012 et moyennant une redevance de 3,25 € par emplacement et 9,85 € par chalets.

PUBLIÉE LE 2 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 2 MAI 2012

N° 184 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire Société SHP C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation du titre de recette n°3104 du 3/11/2011)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Toulon le 9 février 2012, la société SHP a demandé l'annulation du titre de recettes n°1304 du 03/11/2011 d'un montant de 35 560,00 euros en application des pénalités de retard concernant les prestations de nettoyage dans les locaux du Port d'Hyères.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la SCP VEDESI, titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 3 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 3 MAI 2012

N° 185 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec France Cabaret Productions, pour le spectacle de « Génération WOODSTOCK », le 14 juillet 2012, pour un cachet de 9 095 € TTC.

PUBLIÉE LE 3 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 3 MAI 2012

N° 186 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec l'Association A.M.V.R.A.C., pour un spectacle de 7 musiciens, le 21 août 2012, pour un cachet de 1 870 € TTC.

PUBLIÉE LE 3 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 3 MAI 2012

N° 187 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec le Centre Phocéén du Spectacle Productions, pour un spectacle « Les Frères Soul », le 13 Juillet 2012, pour un cachet de 4 815 € TTC.

PUBLIÉE LE 3 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 3 MAI 2012

N° 188 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine privé de la commune – Autorisation d'occupation d'un local dépendant du domaine privé de la commune – 1 avenue du Levant Mme Claudine RAFFELINI.

Autorisation consentie à compter du 10 mai 2012, pour la location d'un local de 157 m² et une terrasse de 111 m², moyennant un loyer mensuel de 1 400 € et une durée ne pouvant pas dépasser le 10 avril 1914.

PUBLIÉE LE 4 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 4 MAI 2012

N° 189 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Gestion du domaine public pour les déménagements – Police municipale – Création de la régie.

A compter du 1^{er} juin 2012, il est institué une régie de recettes dénommée « gestion du domaine public pour les déménagements » qui sera installée à la Police Municipale.

PUBLIÉE LE 10 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 MAI 2012

N° 190 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Tarifs des droits de place et occupations diverses du domaine public communal, du domaine public de l'Etat ou du Département dont la commune est gestionnaire – Modifications des tarifs.

Les tarifs pour l'année 2012 sont les suivants :

NATURE DE LA REDEVANCE	UNITE DE TAXATION	TARIFS 2011	TARIFS 2012
IV – Terrasses - Etalages			
A – Terrasses fermées	Le m ² /an	129, 00 €	135,45 €
B – Terrasses semi-fermées démontables	Le m ² /an	87, 00 €	91,35 €
C - Terrasses délimitées (écrans, jardinières, paravents)	Le m ² /an	30,70 €	32,25 €
D – Terrasses ouvertes	Le m ² /an	26,10 €	27,40 €
H – Etalages ouverts	Le m ² /an	33,25 €	34,90 €
I – Porte-menu :			
• le premier	L'unité/an	33,25 €	34,90 €
• les suivants	L'unité/an	177,10 €	185,95 €
J – Expositions sur des supports verticaux	Le m ² /an	33,25 €	34,90 €
K – Etalages dans un espace bâché	Le m ² /an	61,40 €	64,45 €
L – Etalages dans une avancée fermée	Le m ² /an	129,00 €	135,45 €

PUBLIÉE LE 10 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 MAI 2012

N° 191 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire Plage des Salins – Autorisation consentie au COF des Salins.

Autorisation consentie à titre gracieux afin d'y organiser une journée Beach Rugby le 13 mai 2012.

PUBLIÉE LE 10 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 MAI 2012

N°192 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec le « Le cercle des Musiciens », pour un spectacle du groupe « Synthèse » le 21 août 2012 pour un cachet de 4 200 € T.T.C.

PUBLIÉE LE 10 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 MAI 2012

N° 193 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Entretien des espaces verts d'accompagnement communaux et communautaires – Marché à bons de commande n° 103711 – Année 2011 – Avenant n° 1 – Introduction de prix nouveau.

Avenant n°1 passé avec la SOCIETE PROVENÇALE DE PAYSAGE afin d'introduire un nouveau prix :

- **Prix n° 3.12 : Travaux de nuit sur le TPC de l'A 570 dont l'unité est de 7 466,30 € HT.**

PUBLIÉE LE 10 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 MAI 2012

N° 194 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole primaire Guynemer – Fourniture et installation de menuiseries aluminium – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise PAC' ALU pour un montant de 45 569, 99 € TTC.

PUBLIÉE LE 10 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 10 MAI 2012

N° 195 – INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché Télécom de la Ville d'Hyères.

Marché passé avec les Sociétés LexCase et SOGETI pour les montants suivants :

- MT Dimitri MEUNIER : 5 980 € TTC
- Société SOGETI : 8 970 € TTC
- **Montant TTC du marché : 14 950 € TTC**

PUBLIÉE LE 11 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 11 MAI 2012

N° 196 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec le Centre Phocéén du Spectacle Production, pour un spectacle « AIOLI les 20 ans » le 16 août 2012 pour un cachet de 14 766 € T.T.C.

PUBLIÉE LE 14 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 14 MAI 2012

N° 197 – ASSURANCES – Audit et conseils – Année 2012-2017.

Marché passé avec le Cabinet SOPHIA AUDIT ASSURANCES pour la préparation du futur appel d'offres des assurances.

PUBLIÉE LE 21 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 MAI 2012

N° 198 – COMMANDE PUBLIQUE – ANIMATION – Location et installation de podium, de tribune, de matériels électrique et de loges pour l'organisation de concerts 2012 – Procédure adaptée – Lot n°4 : location, montage et démontage de loges.

Marché passé avec l'entreprise ALLOMAT pour un montant de 9 335,98 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 199 – COMMANDE PUBLIQUE – ANIMATION – Location et installation de podium, de tribune, de matériels électrique et de loges pour l'organisation de concerts 2012 – Procédure adaptée – Lot n°3 : location, montage et démontage de matériels électriques.

Marché passé avec l'entreprise SARL ELECTRIKA pour un montant de 30 179,86 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 200 – COMMANDE PUBLIQUE – ANIMATION – Location et installation de podium, de tribune, de matériels électrique et de loges pour l'organisation de concerts 2012 – procédure adaptée – Lot n°1 : location, montage et démontage de podiums.

Marché avec l'entreprise FL STRUCTURE pour un montant de 20 931,19 €.

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 201 – CULTURE ET PATRIMOINE – Spectacles de la saison artistique au théâtre Denis et à l'Eglise Anglicane – Tarifs.

A compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs des spectacles à entrées payantes sont les suivants :

- 12,50 € au Théâtre Denis
- 5,50 € à l'Eglise Anglicane.

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 202 – CULTURE ET PATRIMOINE – Ateliers artisanaux – Actualisation des tarifs des droits d'inscription, des cours et des stages.

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS	
	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes	- moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes
<u>Tarifs à compter du 1/09/2012</u> Droit annuel d'inscription	42 €	84 €	58 €	114 €
<u>Tarifs à compter du 1/09/2012</u> Forfait de cours trimestriel 1 ^{ère} discipline	52 €	104 €	67 €	135 €
<u>Tarifs à compter du 1/09/2012</u> Forfait de cours trimestriel Discipline supplémentaire	52 €	104 €	67 €	135 €
<u>Tarifs à compter du 1/07/2012</u> <u>Stage hebdomadaire :</u>				
-Déjà inscrits	35 €	37 €	41 €	51 €
-Nouveau inscrits	39 €	43 €	43 €	53 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 203 – CULTURE ET PATRIMOINE – Ecole municipale des Arts et de la Culture – Actualisation des tarifs des droits d'inscription, des cours et des stages.

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS	
	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes	- moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes
<u>Tarifs à compter du 1/09/2012</u> Droit annuel d'inscription	27,50 €	64 €	75 €	151 €
<u>Tarifs à compter du 1/09/2012</u> Forfait de cours trimestriel 1 ^{ère} discipline	22,50 €	37 €	37 €	47 €
<u>Tarifs à compter du 1/09/2012</u> Forfait de cours trimestriel Discipline supplémentaire	22,50 €	37 €	37 €	47 €
<u>Tarifs à compter du 1/07/2012</u> <u>Stage hebdomadaire :</u>				
-Déjà inscrits	35 €	37 €	41 €	51 €
-Nouveau inscrits	39 €	43 €	43 €	53 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 204 – CULTURE ET PATRIMOINE – Salle audiovisuelle du Park Hôtel –
Actualisation des tarifs d'utilisation.

A compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs seront les suivants :

UTILISATEUR	TARIF JOURNALIER
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une conférence à caractère culturel ou artistique, ouverte au public et à entrée libre et gratuite</i> <u>Mise à disposition de la salle :</u> -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	gratuité gratuité
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation culturelle ou artistique à entrée ou participation payante</i> <u>Mise à disposition de la salle :</u> -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	gratuité 37 €
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée libre ou gratuite</i> <u>Mise à disposition de la salle :</u> -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	gratuité 37 €
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée payante</i> <u>Mise à disposition de la salle :</u> -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	109 € 146 €
<i>Etablissements scolaires de la commune et associations à but non lucratif organisant une manifestation au profit d'une œuvre d'intérêt général</i> <u>Mise à disposition de la salle :</u> -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	gratuité gratuité
<i>Autres utilisateurs</i> <u>Mise à disposition de la salle :</u> -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	151 € 187 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 205 – CULTURE ET PATRIMOINE – Eglise anglicane – Actualisation des tarifs d'utilisation.

A compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs seront les suivants :

UTILISATEUR	TARIF JOURNALIER
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une conférence, une réunion ou une exposition à caractère culturel ou artistique, ouverte au public et à entrée libre et gratuite</i> <u>Mise à disposition de l'Eglise :</u> -sans règles techniques -avec règles techniques	gratuité gratuité
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée libre et gratuite</i> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u> -sans règles techniques -avec règles techniques : son, éclairage -avec règles techniques : son, éclairage et piano droit accordé -avec règles techniques : son, éclairage et piano de concert accordé	gratuité 89 € 140 € 224 €
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée payante</i> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u> -sans règles techniques -avec règles techniques : son, éclairage -avec règles techniques : son, éclairage et piano droit accordé -avec règles techniques : son, éclairage et piano de concert accordé	109 € 135 € 190 € 270 €
<i>Associations sous convention avec la commune organisant une manifestation à entrée payante</i> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u> -avec règles techniques : son, éclairage -avec règles techniques : son, éclairage et piano droit accordé -avec règles techniques : son, éclairage et piano de concert accordé	75 € 110 € 135 €
<i>Associations à but non lucratif organisant une manifestation au profit d'une action d'intérêt général et établissements scolaires de la commune</i> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u> -sans règles techniques -avec règles techniques : son, éclairage -avec règles techniques : son, éclairage et piano droit accordé	gratuité gratuité 55 €

-avec règles techniques : son, éclairage et piano de concert accordé	135 €
<i>Autres utilisateurs</i> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u>	
-sans règles techniques	151 €
-avec règles techniques : son, éclairage	207 €
-avec règles techniques : son, éclairage et piano droit accordé	260 €
-avec règles techniques : son, éclairage et piano de concert accordé	342 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 206 – CULTURE ET PATRIMOINE – Théâtre Denis – Actualisation des tarifs d'utilisation.

A compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs seront les suivants :

UTILISATEUR	TARIF JOURNALIER
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée libre et gratuite</i> <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>	
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et projection	182 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé	271 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé	451 €
<i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée payante</i> <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>	
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et projection	270 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé	358 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé	539 €
<i>Associations sous convention avec la commune organisant une manifestation à entrée payante</i> <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>	
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et projection	75 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé	110 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé	135 €

Associations à but non lucratif organisant une manifestation au profit d'une action d'intérêt général et établissements scolaires de la commune	
<u>Mise à disposition du Théâtre:</u>	
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et projection	gratuité
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé	89 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé	270 €
<u>Autres utilisateurs</u>	
<u>Mise à disposition du Théâtre:</u>	
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et projection	426 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé	520 €
-avec règles techniques de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé	790 €

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 207 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire à l'Ayguade – Autorisation consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour les 18, 19 et 20 mai 2012, afin d'y installer un manège moyennant une redevance de 9,40 €, d'un stand de pêche aux canards pour 1,50 € et le stand de barbe à papa pour 9,40 €.

PUBLIÉE LE 15 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2012

N° 208 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – L'Almanarre – Aménagement d'une aire de stationnement – Location à la Commune du terrain de Monsieur Jean BIANCOTTO.

Considérant les difficultés de stationnement sur le secteur de l'Almanarre en période estivale, il convient de louer un terrain d'une surface de 36 835 m² du 1^{er} juin au 30 septembre 2012 et moyennant une indemnité globale de 6 097,96 €.

PUBLIÉE LE 16 MAI 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 MAI 2012

Selon l'article L 2121-14 dans les séances où le Compte Administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Dans ce cas, le Maire peut, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il convient donc d'élire en mon absence le Président de la séance, je vous propose Madame Jeannine GOLÉ, 1^{ère} Adjointe.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Mesdames et Messieurs, avant d'aborder cet ordre du jour, je voulais vous dire que vous avez tous trouvé une bouteille d'eau « L'eau c'est ma nature » aux armoiries de la Ville d'Hyères qui nous est offerte par notre nouveau fermier la SEERC. Cette bouteille vous pouvez l'emporter tout à l'heure puisque comme pour toutes les hyéroises et les hyérois, une bouteille nous est offerte et nous aurons donc le plaisir de déguster l'eau qui sort du robinet.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous faire part d'une démarche que je vais entreprendre auprès de Monsieur Manuel VALLS le nouveau Ministre de l'intérieur. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelques jours, les gens du voyage se sont installés à nouveau sur notre commune et plus particulièrement sur un terrain privé à Costebelle. Ces deux dernières années, Hyères avait mis à disposition des terrains publics, et l'année dernière, un terrain privé, et ceci dans l'attente de l'approbation du schéma départemental des gens du voyage qui à ce jour n'a toujours pas été adopté. Je peux constater qu'en fin de compte aujourd'hui, rien n'a avancé.

Je voudrais rappeler que ce n'est pas uniquement la Commune d'Hyères qui est concernée par l'aire de grand passage mais une grande « couronne » autour de Toulon qui a été désignée pour accueillir cette aire de grand passage.

Certes, c'est un problème qui n'est pas nouveau mais, qui devient de plus en plus préoccupant car le nombre de groupes augmente sans cesse.

La semaine dernière, c'était l'entrée ouest de la ville puisque c'est le terrain de Monsieur FILLE qui était envahi à la Camerone, aujourd'hui, c'est le plateau de Costebelle et je tiens à vous dire que je trouve scandaleux que 120 caravanes paralysent ainsi, pratiquement une journée entière, la circulation sur une ville.

Pire encore, lorsque je me suis rendu vers 14 heures, lundi sur le plateau de Costebelle, un véhicule était stationné à l'entrée d'un quartier empêchant les riverains de s'y rendre, les obligeant à rouler sur le trottoir et ceci en présence de la Police Nationale qui a fini par intervenir à la suite de mes protestations. Je trouve cela invraisemblable, je vous le dis.

Je trouve aussi invraisemblable qu'aujourd'hui les gens du voyage s'installent en toute impunité sur des terrains privés, par effraction, car ils ont forcé les portes, en détruisant les clôtures, en forçant les fermetures des propriétés. Ces gens ne respectent pas la loi, ils ne respectent pas le droit et à ma connaissance, même s'il y a quelques semaines les élections ont conduit à un changement de majorité, à ma connaissance la propriété privée n'a pas été abolie. Trouvez-vous normal, Mesdames et Messieurs, que ces groupes volent l'eau, l'électricité, alors que vous, si vous ne payez pas votre facture, on vous les coupera très vite ?

Les gens du voyage ne sont pas des citoyens hors norme, ils ne sont pas au dessus des lois, ce sont des citoyens comme les autres et au delà de ce respect de l'ordre public et de la sécurité, depuis quelques mois, nous avons tous constaté sur la commune de nouveaux faits de délinquances. J'ai reçu plusieurs fois des parents d'élèves dont les enfants se font agresser et rançonner à la gare des bus place Joffre. J'ai été, il y a quelques jours, personnellement témoin d'une agression en bas de mon domicile. C'était, pour être plus précis deux hommes qui battaient une femme, entre parenthèses, la dame m'a demandé d'aller témoigner en sa faveur, ce que, bien entendu, je ne manquerai pas de faire.

J'ai reçu aussi, il y a peu de temps, un couple de personnes âgées dont la dame avait le bras en écharpe, cette malheureuse s'était fait arracher le sac, trainer par terre sur plusieurs mètres, on lui a rendu son sac après lui avoir pris les 20 € qu'elle avait en monnaie, entre parenthèses, ces personnes s'apprêtaient à fêter leur 50 ans de mariage au cours d'un voyage d'agrément que, bien entendu, ils n'ont pas pu faire.

Aujourd'hui, l'incivilité, les menaces verbales et physiques, les agressions, les atteintes à l'intégrité des personnes ne trouvent plus, malheureusement du côté de l'Etat, une réponse appropriée, laissant seule la municipalité et la police municipale faire face.

Je peux vous donner un autre exemple, il y a quelques jours, il y avait un peu du tapage, car vous savez que les riverains autour de l'esplanade du Casino n'en peuvent plus, donc régulièrement, on envoie des policiers municipaux, nous avons fait appel à la police nationale qui n'est pas venue. Les policiers municipaux sont arrivés, un énergumène les a agressés, puisqu'il y en a un qui avait l'épaule luxée et l'autre un doigt cassé, l'individu interpellé a été amené à la police nationale au commissariat, remis à la justice et libéré dans les minutes qui ont suivi. Je crois que vous avez bien compris, Mesdames et Messieurs que nous ne renions aucunement notre engagement de 2008 devant nos concitoyens, nous avons pris l'engagement et nous le tiendrons de les aider à réduire les atteintes à la sécurité des biens et des personnes, mais il faut que l'Etat se mobilise, se remobilise et soit à nos côtés.

Aussi, je vais saisir le Ministre de l'Intérieur, que j'ai, dans des circonstances dramatiques récentes que nous avons connues, déjà accueilli deux fois à Hyères, pour lui demander d'adapter, au plan local, les moyens et l'organisation de la police nationale à l'évolution de la délinquance et de l'insécurité.

La ville ne peut seule, de plus en plus seule, régler les problèmes qui ressortent en priorité de l'Etat.

Je sais pouvoir compter sur l'appui du Conseil Municipal et sur celui de l'ensemble de la population dans cette démarche en rappelant que la sécurité c'est notre bien commun et c'est surtout l'outil indispensable au développement d'une démocratie apaisée. Voilà, si quelqu'un veut répondre, ce ne sera pas un débat mais je vous laisse bien sûr la parole.

M. GIRAN : Ce n'est pas un débat, mais une question, vous mettez l'accent sur des difficultés qui sont essentielles dans notre société, je ne ferai pas d'amalgame entre les gens du voyage et l'insécurité. Sur les gens du voyage la très grande difficulté que nous avons c'est que la loi n'est pas appliquée et pour quelle raison la loi n'est pas appliquée ? C'est parce que, et l'on peut éventuellement le comprendre, les communes jouent au « mistigri ». Nous préférons toujours que l'aire de grand passage soit sur la commune d'à côté que sur notre propre commune et réciproquement. Je crois que parmi les propositions qui pourraient être faites en tous les cas, ce sont celles que je ferai, à un moment donné, lorsque sont épuisés tous les discours sur l'intercommunalité des aires de grand passage, il faudrait que l'Etat, même si cela est très difficile à accepter, se substitue et impose par un droit de préemption une aire de grand passage. Si on ne le fait pas, je peux vous dire que si dans dix ans on a un Conseil Municipal, la même question se posera.

Je crois qu'à un moment donné, l'Etat doit prendre ses responsabilités, si la solution concertée n'est pas trouvée, pour imposer, bien sûr en concertation, et prendre ses responsabilités car autrement, et c'est un sujet que j'ai personnellement vécu depuis 20 ans, la réponse des gens du voyage est très simple, nous sommes certes au-delà de la loi, mais la loi n'étant pas appliquée, nous demandons où nous pouvons aller. Je crois que, lorsque l'on a épuisé toutes les voies légales il faut ajouter à la loi l'obligation pour l'Etat de se substituer et de préempter.

M. LE MAIRE : Si je puis me permettre, sans vous interrompre Monsieur le Député, ce que je voulais dire c'est que la proposition que la commune d'Hyères a faite en rappelant tout de même, je pense que la commune d'Hyères a fait preuve de bonne volonté ces dernières années, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de T.P.M. peuvent en attester, puisque 2 ans d'affilé nous avons accueilli les gens du voyage en mettant à leur disposition, dans les conditions qui étaient prévues par la loi, à savoir les commodités, l'eau, l'électricité, le ramassage des ordures. Ce que je voulais dire simplement, c'est que la suite, cela a été lors de leur départ au mois de septembre dernier, c'était plus de 30 000 € à la charge des Hyéroises et des Hyérois, et je ne parle pas de tous les actes d'incivilité annexes.

Si les douze communes de T.P.M. faisaient le même effort, que la commune d'Hyères, nous ne serions concernés par ce problème qu'une fois tous les douze ans et c'est un peu l'objet de la proposition que la commune a faite aussi bien à Monsieur le Préfet, qu'à Hubert FALCO, Président de T.P.M qui est en charge de cette responsabilité d'accueillir les gens du voyage.

Mlle MOIZAN : Vous avez raison, les gens du voyage ne sont pas au dessus des lois et comme l'a dit Monsieur le Député, la loi n'est pas respectée. Donc, de les accuser parce que dans votre discours vous êtes très ferme contre eux, cela me semble difficile de dire, à des gens qui ont des droits et que nous-mêmes ne respectons pas, : « respectez les lois ». On se trouve dans une situation où nous ne sommes pas à l'aise, si vraiment le problème était réglé au niveau de T.P.M, si l'ensemble des maires...

M. LE MAIRE : Voilà !

Mlle MOIZAN : Ce n'est pas contre vous (deux voix enregistrées, inaudible)

M. LE MAIRE : Je pense qu'il ne faut surtout pas qu'Hyères se sente l'accusé, se sente responsable, la responsabilité en revient entièrement à T.P.M. Ce qu'il faut savoir.....

Mlle MOIZAN : Mais on fait partie de T.P.M., je pense qu'il faut prendre ses responsabilités sur la question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Mais, cette décision doit être collégiale, il y a douze maires, il y a douze communes donc, cette décision doit se prendre à douze. En rappelant qu'il y a un schéma départemental sur lequel nous n'avons pas encore réussi à nous mettre d'accord.

Mlle MOIZAN : La responsabilité (deux voix enregistrées, inaudible)

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mlle MOIZAN : Parce que si chacun se dit : « non, c'est la responsabilité de T.P.M », personne ne se sentira concerné. Concernant la délinquance, je pense que là on arrive à collecter les fruits des politiques passées. Vous avez vendu les caméras dans la ville comme étant la solution miraculeuse à tout, je vois que la solution n'est pas là, Monsieur le Maire.....

M. LE MAIRE : Pas du tout, car elles ne sont pas encore installées.

Mlle MOIZAN : Nous les avons payées, mais elles ne sont pas encore installées ?

M. LE MAIRE : Vous avez vu tous les trous qu'il y a en Ville, elles sont en train d'être installées.

Mlle MOIZAN : Mais on les a déjà payées alors !

M. LE MAIRE : On les a payées ?

Mlle MOIZAN : Dans le budget elles sont payées, dans le compte administratif.

M. LE MAIRE : On les a achetées.

Mlle MOIZAN : D'accord, en tous les cas, Monsieur le Maire, je reste persuadé que ce ne sera pas la solution miraculeuse, il y a des moyens humains (deux voix enregistrées, inaudible).

M. LE MAIRE : Ce que je veux, comme vous, je suppose, c'est que notre Ville continue d'être une Ville agréable, sans problèmes, sans que nos personnes âgées soient agressées, sans que nos enfants soient rançonnés où chacun respecte la loi, c'est tout ce que l'on demande, on n'en veut pas plus.

Mlle MOIZAN : Tout le monde s'accorde là-dessus, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Eh bien, voilà !

Mlle MOIZAN : Au demeurant vous en venez tout de même à dire que vous avez demandé des moyens humains ?

M. LE MAIRE : Oui, entre autres, bien sûr.

Mlle MOIZAN : Au Ministère ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mlle MOIZAN : Pour que ce soit renforcé ?

M. LE MAIRE : Bien sûr !

Mlle MOIZAN : Je reste persuadée que la caméra ne fait pas tout.

M. LE MAIRE : Bien sûr, ok.

M. ROUX : Deux mots, Monsieur le Maire, pour dire que je suis tout à fait d'accord avec la proposition que vous faites et j'irai plus loin dans ma démarche, ces gens là cultivent une espèce de communautarisme qui n'est pas bon pour la France. Ce ne sont plus des citoyens comme les autres, ils ont des droits et n'ont aucun devoir. Je crois que c'est un problème plus profond que celui de T.P.M., c'est un problème national, il faut arriver à discuter avec ces gens. Je ne veux pas les mettre dehors, je ne veux pas les jeter, ils ont des enfants, ils ont des familles, ils ont tout ce qu'ils veulent, mais, ils ne respectent plus rien. Sous le couvert de la loi que le parlement leur a donnée, ils ne respectent plus les communes. Donc, ils envahissent partout, ce n'est pas qu'à Hyères, cela se passe à St Raphaël, à Nice ou autres....ils arrivent et ils s'installent. Je crois qu'il faut revoir cette loi, car c'est une loi qui leur donne des privilèges extrêmement importants. Il faut savoir qu'en plus de ce que les communes leur donnent, ils n'ont pas, ce que j'appelle, le principe bancaire, c'est-à-dire que nous, si nous allons acheter un véhicule à 15 000 €, eh bien, il faut faire un chèque, eux, ils peuvent arriver avec leurs valises, déposer l'argent et acheter la voiture. Donc, je crois que ces genres de privilèges, il faut les arrêter en France afin que tous les citoyens soient égaux devant la loi.

M. LE MAIRE : Sur cela, nous sommes tous d'accord.

M. ROUX : Là, c'est un problème du Parlement, mon cher Jean-Pierre, il faut que le Parlement arrive à prendre une loi qui convienne à tout le monde, que ces gens là ne soient pas lésés et que le citoyen lambda de France ne soit pas lésé non plus. Il est anormal, comme vous le dites, Monsieur le Maire, que ce soit le contribuable Hyérois qui paie 30 000 € pour leur passage, alors qu'ils n'ont rien payé, ni eau, ni électricité, ni taxe de séjour, ni rien du tout et cela c'est anormal. Je n'ai rien contre ces gens, ils ont choisi de voyager, c'est très bien, c'est leur culture mais, il faut aussi qu'ils participent un petit peu aux devoirs du citoyen normal.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, je n'ajouterai pas grand-chose à ce qui vient d'être dit là, simplement que la loi doit être respectée par les uns et par les autres....

M. LE MAIRE : Cela a déjà été dit.

M. DI RUSSO : Cela me paraît fondamental, ensuite Monsieur le Maire, permettez moi de vous dire que la communauté d'agglomération, en l'occurrence, est tout à fait, là, inefficace et impuissante. C'est tout de même un problème quand on voit l'importance qui est donnée de plus en plus aux communautés d'agglomération cela m'interroge.

D'autre part, je suis un peu surpris de votre charge contre le nouveau gouvernement en place depuis quelques semaines seulement, je ne vous ai jamais entendu être aussi ferme contre l'ancien gouvernement et quand vous parlez de propriété privée, que je sache dans le programme du nouveau gouvernement il n'y a aucune atteinte à la propriété privée.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai dit ?

M. DI RUSSO : Non, c'est ce que vous avez laissé supposer, c'est pour cela que je vous le dit.

Mlle MOIZAN : Je voudrais répondre au Docteur ROUX, dans la loi pour les gens du voyage, il est prévu qu'ils paient l'eau et l'électricité, docteur et je ne vois pas pourquoi Hyères qui a accueilli les gens et qui a fait un effort, comme vous l'avez souligné, n'a pas pu récupérer auprès de la communauté d'agglomération les 30 000€ de dépense. Ces dépenses auraient dû être communautaires.

M. LE MAIRE : Cela a été fait.

Mlle MOIZAN : Alors, ne dites pas que ce sont seulement les Hyérois qui ont payé.

Mme PILON : Si vous le permettez, Monsieur le Député, quand on parle de loi, tout d'abord comme le disait Monsieur le Maire, actuellement la Ville d'Hyères n'est pas hors la loi. Nous avons une aire d'accueil qui est occupée par des sédentaires, bon, là ce n'est pas notre faute, la première « couronne » a été définie pour accueillir l'aire de grand passage, à ce jour, c'est tout de même malheureux puisque nous sommes presque au mois de juillet et le schéma départemental n'a toujours pas été validé. Ce qui fait, et c'est vrai, que les maires des différentes communes, et on les comprend, enfin moi, je les comprends, poussent en dehors de leurs communes les gens du voyage.

Il faut tout de même savoir, et là je rejoins le Conseiller Général, c'est qu'il faudrait peut être revoir la loi. On nous demande d'appliquer le schéma départemental pour des personnes qui vivent du voyage. Aujourd'hui, vous avez des évangélistes qui se déplacent mai, juin, juillet. Certes, ils prêchent, ils font leur baptême mais, le reste du temps, ils sont chez eux, ils ont des logements. Donc aujourd'hui, on se retrouve face à des groupes qui empêchent la circulation sur une commune, qui terrorisent des lotissements. Allez voir les personnes qui vivent à Costebelle où nous avons été obligés de mettre en permanence la police municipale nuit et jour et cela sur les impôts des Hyérois. Ce n'est tout de même pas normal. Lorsque je pars en vacances, même si je pars avec des amis je paie, voilà donc je ne comprends pas pourquoi certains ne paient pas.

M. LE MAIRE : Ce que je voulais aussi vous dire, c'est que lorsque je reçois des agriculteurs qui m'expliquent qu'ils aimeraient bien, pour avoir quelques compléments de revenus, accueillir des saisonniers dans le cadre d'un camping à la ferme, je leur explique que c'est interdit. Le fameux individu qui est propriétaire de ce terrain à la Camerone s'est fait envahir, il a eu 200 caravanes, il a eu son terrain ravagé, il s'est fait agressé, insulté, les riverains ont « rouspété » parce qu'il y avait des ordures de partout. Je pense que je suis d'accord avec le Conseiller Général, on ne doit pas considérer qu'il y ait en France deux sortes d'individus ceux qui n'ont que des droits et d'autres qui n'ont que des devoirs.

M. GIRAN : Je ne voudrais pas que l'on soit sur la mauvaise impression qu'il y a ici des gens qui acceptent le débordement (deux voix enregistrées, inaudible) et ceux qui le refusent, bien entendu. Je pense que dans cette assemblée tout le monde condamne ce genre de débordement.

M. LE MAIRE : On est d'accord.

M. GIRAN : Il n'en reste pas moins, qu'il faut faire des propositions, j'ai fait une proposition, je crois qu'elle tient à peu près la route, je tiens à le rappeler, Madame l'Adjointe à la sécurité doit le savoir que dans les aires de grand passage, je parle bien des aires de grand passage, il est prévu par la loi, bien entendu, le paiement des flux, le paiement d'accueil etc...et ce n'est pas le problème. J'ai failli dire, ce n'est malheureusement pas le problème, parce qu'ils n'ont pas de problèmes de financement.

M. LE MAIRE : Absolument !

M. GIRAN : Ils n'ont aucun problème de financement d'ailleurs, même lorsqu'ils viennent de façon sauvage, j'ai pu observer que l'argent liquide pouvait circuler à flot, si l'on était un peu distrait. Simplement, on ne peut pas appliquer cette loi et cette modalité en l'absence d'aires et je crois qu'au-delà, je dirais des analyses, des bons sentiments et des critiques que nous pouvons tous partager, si à un moment donné, c'est un principe de réalité, l'Etat, et c'est là que je rejoins le Docteur ROUX, qui a tout de même le monopole de la violence légitime de la loi, doit se substituer s'il n'y a pas de solution. Il y a beaucoup de domaines où la subsidiarité existe.

Quand un Maire dans une commune ne satisfait pas à une obligation, bien entendu l'Etat se substitue, là on est vraiment au cœur du sujet et je crois que le seul moyen législatif de s'en sortir c'est celui là. Alors, bien entendu, la commune sur qui tombera l'impôt territorial et la localisation, sera sans doute déçue mais, si l'on ne fait pas cela, je crois que là encore on sera là dans dix ans à en parler.

M. DALMAS : Je voudrais attirer l'attention sur les nuisances subies par les riverains et j'ai été interpellé par plusieurs professionnels du tourisme et notamment sur la collecte des ordures car évidemment ils sont nombreux donc, que prévoit-on de notre part pour maintenir une hygiène et une propreté suffisantes en périphérie et qu'il n'y ait pas trop de gêne pour les voisins et notamment.....

M. LE MAIRE : Là encore, il bien évident qu'à partir du moment où ils abandonnent sur la voie publique un tas de détrit, la commune ne peut pas abandonner les riverains et ramasse et là encore, c'est à la charge de la Commune. Ce sont les Hyéroises et les Hyérois qui paient toutes ces dégradations. C'est clair, et je suis choqué lorsque je vois arriver un convoi et lorsque l'on voit les voitures qu'ils ont, on est étonné. Là-dessus, comme le disait Monsieur le Député, je pense que le constat est unanime, on est tout à fait d'accord et nous allons aborder l'ordre du jour.

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE
PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères -
Modification.**

M. LE MAIRE : Vous allez me dire que cela avait déjà été fait.

Lecture de la délibération.

M. CARRASSAN : Tout le monde sait mon attachement à l'île de Port-Cros et combien je la considère comme une richesse pour la ville d'Hyères. Juste une information, « l'incertaine apparence de l'île de Port-Cros », c'est le titre de mon prochain ouvrage qui paraîtra à l'automne.

M. LE MAIRE : Ah ! Vous faites de la publicité en Conseil Municipal, vous avez raison !

M. CARRASSAN : C'est une information.

M. LE MAIRE : Merci, c'est bien, on fera des interruptions pour faire de la publicité, maintenant.

M. NOYER : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Vous êtes candidat ?

Ecoutez ? S'il ne veut pas voter pour lui.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 CONTRE : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du
tableau des effectifs.**

M. LE MAIRE : Il y a des nouvelles dénominations de grades et il y a un certain nombre d'emplois vacants dans le tableau des effectifs donc il a fallu tout mettre à jour et cela concerne le cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Territoriaux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Mlle MOIZAN : Par rapport au tableau des effectifs, pourrais-je savoir combien de personnes travaillent au service communication dans ce tableau ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, écoutez, on vous répondra, mais à ma connaissance, il n'y a pas eu beaucoup de changement.

Mlle MOIZAN : Vous ne le savez pas ?

M. LE MAIRE : Je les connais tous, mais je ne connais pas le nombre exact.

Mlle MOIZAN : Et le Directeur du service ?

M. LE MAIRE : On vous répondra de façon précise, il vaut mieux vous répondre précisément, nous ne sommes pas à un près, donc, il faut dire le chiffre exact et vous l'aurez dans la matinée, le temps qu'on les identifie tous.

**AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Octroi de
la protection fonctionnelle**

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, je suis bien sûr l'auteur de l'article visé, je vous remercie d'en faire la publicité, c'est un article qui fut publié le 6 mars dernier et rapporté au contexte de l'époque je ne trouve rien à y redire, je ne trouve rien à y rajouter, je ne trouve rien à

M. LE MAIRE : Mais, on ne vous le demande pas, ce n'est pas le Tribunal, le Tribunal se prononcera, ce n'est pas nous.

M. CARRASSAN : Alors si le Tribunal se prononce, il ne faut pas dire qu'il y a dans cet article des éléments constitutifs de diffamations, c'est le juge qui le dira, vous n'avez pas la qualité de dire le droit.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. CARRASSAN : Donc vous supposez qu'il y a diffamation, je suppose le contraire, alors on verra bien.

M. LE MAIRE : Allez, ok !

M. CARRASSAN : Ce blog est ma liberté d'expression, ma liberté de critiques et j'en userai tant que je le jugerai utile.

M. LE MAIRE : Sur cela, il n'y a pas de problème, seulement il y a peut être des lignes à ne pas dépasser.

Mlle MOIZAN : Nous voterons contre cette délibération, car l'on pense qu'il y a bien d'autres combats à mener et bien d'autre argent à dépenser par la Ville que contre des propos si peu diffamatoires.

M. LE MAIRE : Ok, d'accord.

M. DI RUSSO : Je prends la parole car, je suis cité dans le texte en question et que ce contexte se situe au moment de mon éviction. Ecoutez, quand je pense que vous avez osé dire ou osé faire et qu'aujourd'hui vous présentez cette délibération, je constate Monsieur le Maire, que vous pouvez vous permettre beaucoup de choses et que vous n'acceptez pas la critique. En fait, vous voulez limiter le débat démocratique. Dois-je vous rappeler que la liberté d'opinion et d'expression est une des premières libertés qui va de pair avec la liberté de la presse. (deux voix enregistrées, inaudible) Dans la déclaration de Monsieur CARRASSAN, Monsieur le Maire, je ne vois ni calomnie, ni incitation à la haine, mais un constat. Monsieur CARRASSAN a le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions. Je crois, Monsieur le Maire, qu'il faut que vous acceptiez la liberté d'expression et aussi des idées qui heurtent mais une société démocratique, cela suppose, Monsieur le Maire, l'acceptation du pluralisme, de la tolérance et de l'ouverture d'esprit.

Je pense que les idées que vous énoncez parfois, ou souvent dans la presse, ne sont pas faites pour être dites, pensées mais pour être vécues. Je suis consterné par cette attitude, cela devient, Monsieur le Maire, insupportable et vous confondez pouvoir et abus de pouvoir. Je lance un appel aux Conseillers Municipaux pour qu'ils ne votent pas cette délibération, je dis « assez » cela ne se vote pas, ne gaspillez pas l'argent des Hyérois.

M. LE MAIRE : Merci.

M. ROUX : Je suis tout à fait d'accord avec la position d'Elie DI RUSSO, je trouve que c'est vraiment idiot d'avoir une délibération de ce genre là, chacun est libre de s'exprimer, chacun est libre de donner son avis et je crois que la municipalité n'a pas à attaquer systématiquement, car si vous voulez attaquer tous les gens qui parlent contre vous dans la ville, Monsieur le Maire, vous n'allez pas arrêter de faire des procès.

M. GIRAN : Je ne conteste pas le droit que vous avez à attaquer en diffamation, c'est votre droit personnel, je ne vois pas en quoi les Conseillers Municipaux doivent partager votre sentiment qu'il y ait diffamation, ce que je ne crois pas. Je crois qu'il y a des articles satiriques, il y a une façon aigüe de présenter les choses, mais il n'y a pas diffamation. Donc ne partageons pas le fond, il est hors de question que nous mobilisions l'argent du contribuable pour satisfaire votre vindicte. J'ajoute que je ne vois pas un gouvernement quel qu'il soit, demander, attaquer en diffamation toute la journée le « Canard enchaîné », un journal que pourtant vous aimez bien, puisque nous l'avions un jour découvert et que de ce point de vue, cela m'a conduit à dépenser 3, 4 ou 5 000 € à titre personnel pour éviter que quelqu'un ne soit troublé par une affirmation que je n'avais pas prononcée.

Mais, cela fait partie sans doute du scotch que l'on veut vous mettre lorsqu'il y a une campagne électorale. Donc, Monsieur le Maire, la subjection que je vous fais et que je fais à tous mes collègues : « attaquez en diffamation un blog mais à titre personnel » mais ne mouillez pas l'ensemble d'un Conseil Municipal et d'une commune et ses contribuables dans une action qui ne relève que de vous.

M. LE MAIRE : Merci, je voudrais rappeler simplement qu'un employé municipal a été lui aussi agressé donc, il est évident que je serai à ses côtés et je voudrais rappeler qu'il y a une certaine liberté aussi, Monsieur GIRAN en son temps n'a pas hésité à déposer plainte à l'époque contre moi, j'avais été relaxé d'ailleurs mais, cela m'avait valu une mise en examen donc, cela donne matière à réflexion.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

12 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 4 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière - Recrutement d'un agent grutier en contrat de droit privé.

M. LE MAIRE : C'est en droite ligne par rapport à la création de cette régie à autonomie financière, c'est pour le bon fonctionnement de la zone de carénage.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. JAUBERT : Mon vote a suscité quelques remarques, le vote que nous venons de faire.

M. LE MAIRE : Ah bon, je n'ai pas été étonné.

M. JAUBERT : Sur les bancs de l'opposition, alors je voudrais être clair, là aussi, si j'ai voté cette délibération c'est que je considère, moi aussi, qu'il y a des attaques qui ne sont pas justifiées sur ce blog, et en permanence. Alors, ceux qui sont dans l'opposition, si vous voulez je vous « file » des cours du soir pour ce que c'est que d'être un bon opposant. J'ai été opposant pendant 10 ans à Léopold RITONDALE, je ne me suis jamais permis de l'attaquer personnellement, les PV du Conseil Municipal en font foi, j'ai toujours respecté le Maire qu'il était. Mais, chaque fois que cela ne m'a pas paru normal, je l'ai dit. Je crois que vous confondez tout, vous confondez les attaques personnelles contre certains élus, le Maire est mis en cause dans ce blog, mais aussi mon collègue l'Adjoint à la Culture. Oui, lui aussi y a droit à ces attaques et par ricochés je me sens un peu concerné aussi. Je vais vous dire, que vous ne soyez pas d'accord avec une délibération de la municipalité, mais c'est normal que vous ne soyez pas d'accord, vous êtes dans l'opposition mais, quelques fois vous pourriez dire : « cela ce n'est pas mal, cela c'est bien ». A l'époque, je me souviens avoir dit plusieurs fois à Monsieur RITONDALE : « bon projet, bonne décision ». Mais lorsque cela ne me paraissait pas.....Ecoutez Monsieur ROUX, pendant sept ans.....

Interventions de plusieurs personnes à la fois, micro fermé, non enregistrées

M. LE MAIRE : Allez cela va, cela suffit.

M. JAUBERT : Pendant sept ans vous avez été premier Adjoint, vous auriez pu faire les commentaires du « monde du silence » de Cousteau, on ne vous a jamais

Interventions de plusieurs personnes à la fois, micro fermé, non enregistrées

M. LE MAIRE : Cela suffit.

M. JAUBERT : On n' a jamais entendu, Monsieur ROUX, pendant sept ans le son de votre voix, je vous le rappelle et ce que je dis, ce n'est pas de la diffamation, cela se constatera dans les PV du Conseil Municipal. Aujourd'hui vous retrouvez une voix, eh bien, c'est bien, tant mieux, cela me rassure vous n'êtes pas sans voix. Mais, attendez vous êtes dans l'opposition, je le conçois, ce n'est pas simple, vous n'êtes pas d'accord sur tous les projets municipaux, d'accord mais, arrêtez sur les moindres sujets qui ne me paraissent pas importants, on y passe deux heures en Conseil Municipal, chaque fois qu'il y en a un qui pose une question, les trois autres se croient obliger d'intervenir, c'est la course aux armements. « Moi je l'ai dit, toi tu ne l'as pas dit, l'autre il a dit ». Attendez où l'on se croit, à la maternelle ?

M. LE MAIRE : Allez, ok l'ordre du jour.....

Interventions de plusieurs personnes à la fois, micro fermé, non enregistrées

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur JAUBERT.

Cacophonie dans la salle

M. JAUBERT : Je termine.

M. LE MAIRE : Allez, allez, on se tait, allez Alain.

Cacophonie dans la salle

M. JAUBERT :démocratie

Cacophonie dans la salle

M. LE MAIRE : Respectez le droit de parole

Interventions de plusieurs personnes à la fois, micro fermé, non enregistrées

M. LE MAIRE : Parce que la démocratie, c'est de couper la parole aux autres, allons, laissez parler, finis Alain.

M. JAUBERT : Je termine, je crois que j'ai mis le doigt où cela fait mal, vu les réactions, car, si cela avait été sans intérêt ce que j'ai dit, cela se serait terminé dans un silence, or là j'ai mis le doigt où cela fait mal. Quand on est dans l'opposition mes chers amis et je l'ai été, je veux dire que l'on est un peu plus prudent. Même à mon collègue DI RUSSO je lui aurais conseillé de porter beaucoup de bouteilles d'eau parce qu'avec les couleuvres qu'il va falloir avaler dans quelques semaines, il va falloir qu'il boive beaucoup. Quand je pense que ce matin on veut diminuer de 2,5 % le nombre de fonctionnaires dans le pays eh bien, je ne regrette pas certains choix.

M. LE MAIRE : Bravo !

Cacophonie dans la salle

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, cela suffit.

M. DI RUSSO : Quelle honte !

M. LE MAIRE : Cela suffit.

Mlle MOIZAN : Je pense, Monsieur le Maire, que l'on atteint le paroxysme, recevoir des leçons de Monsieur JAUBERT, je pense que c'est le comble de ce qui peut arriver dans la vie politique. Un homme tête de liste

Applaudissements

.....qui a trahi ses électeurs, qui renie ses opinions, qui vote comme un seul homme toutes les actions de votre municipalité, je pense que là on atteint des sommums magnifiques.

M. LE MAIRE : Je pense que Monsieur JAUBERT est quelqu'un de très respectable et je suis très heureux de l'avoir accueilli dans ma majorité.

Mlle MOIZAN : Je n'ai jamais dit, Monsieur le Maire, qu'il n'était pas respectable, j'ai dit que c'était le comble qu'il donne des leçons, vu son comportement politique.

M. LE MAIRE : Il n'a pas donné de leçons, il a donné son ressenti.

Mlle MOIZAN : Non, Monsieur le Maire, réécoutez ce qu'il a dit, il a dit : « je me permets de donner des leçons à l'opposition ».

M. LE MAIRE : Non, il a proposé.

M. CARRASSAN : Juste une remarque, fort brève, c'est que la vérité si blessante soit-elle, si dérangeante soit elle, n'est jamais diffamatoire.

M. LE MAIRE : Puisque Mademoiselle MOIZAN m'a posé une question, je vais lui répondre de façon précise : il y a douze agents au service communication.

AFFAIRE N° 5 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière - Approbation des contrats à durée déterminée d'agents saisonniers.

M. LE MAIRE : C'est la même chose, c'est dans le cadre de la régie à autonomie financière et nous recrutons pour la saison 43 contrats saisonniers sur le Port au lieu de 45 l'an dernier, je voudrais rappeler que c'est sur une durée de 43 mois et non 43 agents, on est bien d'accord.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, un peu de silence.

Mme TORNATO : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, pouvez vous faire respecter l'ordre dans l'assemblée parce que là

M. LE MAIRE : Eh bien, dites le à votre voisin qu'il se taise.

Mme TORNATO : Je lui ai dit, dites le à votre élu.

M. LE MAIRE : Allez, ici tout le monde est élu. Nous allons passer maintenant aux comptes, en reprenant un peu de sérénité parce qu'il s'agit de gérer les.....Que fais-tu là ?

M. JAUBERT : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Ah ! Monsieur JAUBERT, merci. Alors, allez travailler.

M. JAUBERT : Intervention micro fermé, non enregistrée.

Cacophonie dans la salle

M. LE MAIRE : Allez, cela suffit. Je vous demande de reprendre un peu de sérénité, je vous rappelle simplement qu'ici nous gérons les affaires de la Ville même si chacun d'entre nous a, bien entendu, une opinion personnelle et s'occupe des affaires nationales.

On va essayer de revenir à notre niveau municipal et d'élever le débat, oui Monsieur NOYER et nous allons reparler gros sous en vous rappelant que dès le vote du budget 2011, nous l'avions annoncé et c'est la réalité, nous avons constaté que les contraintes nationales, sur les finances publiques, allaient se traduire dans les budgets locaux, par un gel des dotations et par une stagnation des ressources. Ainsi, nous avons pu constater que malheureusement, il y a eu baisse des dotations, il y a eu une faible évolution des recettes en général, puisque c'est de l'ordre de 1,2% et que les dépenses ont augmenté de 2,6 %.

2011 a été l'heure des choix, l'évolution des concours de l'Etat, la diminution de nos marges de manœuvre nous a amenés à faire preuve de prudence, à faire preuve d'anticipation, d'exercer un contrôle strict sur l'accroissement des dépenses pour pouvoir poursuivre la politique de développement et la politique d'investissement.

Les dépenses en matière de personnel représentent la moitié du budget de fonctionnement de la ville, ses charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national, évolution de la valeur du point d'indice qui intègre comme vous le savez l'effet GVT (l'impact de la pyramide de l'âge des effectifs de la Ville). Cependant la Ville a choisi de s'engager en 2011 dans une politique de compensation par des économies d'échelles, de façon à maintenir un budget maîtrisé.

C'est un pari qui a été tenu puisque l'augmentation de la masse salariale est inférieure au GVT. Nous avons augmenté notre masse salariale de 1,9 % contre 3,5 % pour le GVT. Les effectifs sont maintenus au même niveau qu'en début de mandat, et ainsi ils diminuent par rapport à 2012. Les dépenses courantes n'évoluent que de 2,6 %, alors que l'augmentation mécanique des contrats et l'inflation devraient impacter de façon beaucoup plus forte. Nous voulions que ce budget s'inscrive dans un projet ambitieux. Qu'il agisse comme un levier d'innovations et de modernisation de notre gestion locale. Je peux vous dire aujourd'hui que cette mission est réussie car, nous parvenons à maintenir le même niveau d'excédent de clôture malgré cette conjoncture délicate.

Nous avons, depuis le début du mandat décidé d'engager une politique volontariste en matière de proximité afin d'améliorer encore un cadre de vie que nous voulons toujours plus agréable pour nos concitoyens.

Quelques chiffres : propreté, environnement de la Ville 24 % du budget, sécurité 9 %, sport et jeunesse 11 %, culture et animation 6 %.

Le budget primitif de 2011 a été élaboré selon la procédure du budget base zéro visant une affectation optimale des crédits budgétaires en les affectant aux priorités politiques tout en réduisant le recours à la fiscalité.

En effet, nous avons décidé, comme vous le savez, de ne pas pénaliser les ménages et ainsi de ne pas augmenter les taux d'imposition qui concernent la taxe d'habitation, la taxe foncière en 2011.

En attribuant en 2011, 6 593 000 € de subventions aux associations Hyéroises, soit 8 % de plus sur les associations, sans compter les mises à disposition. Je peux vous dire que c'est exceptionnel parce que les autres collectivités territoriales, que ce soit TPM ou le Conseil Général maintiennent le même niveau. C'est quelque part, une reconnaissance du rôle essentiel de ces structures dans la vie sociale, dans la vie sportive comme dans la vie culturelle de notre Ville. C'est aussi une reconnaissance de notre part de l'engagement quotidien des Hyéroises et des Hyérois qui la plupart du temps sont bénévoles, au service des autres et au service de notre ville.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, 15 000 000 € ont été répartis sur l'ensemble de la collectivité. En effet, dans ce contexte économique critique, l'heure n'est plus aux dépenses pharaoniques, vous l'avez bien compris mais, à une bonne gestion des équipements et un renouvellement de notre patrimoine et l'on peut citer : 2 147 000 € qui ont été consacrés pour la rénovation de la voirie, 2 819 000 € pour les espaces verts et l'environnement, 2 058 000 € pour les sports, la jeunesse, la culture et l'enseignement, 2 681 000 € pour l'aménagement urbain. Dans ce contexte, la municipalité a poursuivi son objectif, celui de la maîtrise de l'endettement et cela, c'était un engagement que nous avons pris, conjuguée au maintien d'un niveau suffisant d'épargne qui va permettre ainsi de financer notre programme d'investissements au cours de ce mandat.

La dette reste modérée, 21 000 000 € d'encours avec un ratio de désendettement placé à 6 ans, c'est très en dessous par rapport à la norme, 12 ans au niveau national, 15 ans en région PACA. Soit, un endettement par habitant de 483 €, un niveau 5 fois moins élevé que pour le reste des communes de la Région PACA.

Je passe la parole à Michel DALMAS qui va nous commenter les chiffres. Nous faisons tous les comptes ensemble.

Je vous rappelle que notre collègue Geneviève SEVILLA a eu un petit malaise, peut être dû à la chaleur, mais le Docteur NOYER me dit que cela va.

PRÉSENTATION SUR ÉCRAN DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2011 PAR Monsieur DALMAS, Adjoint

Ce que je voulais vous dire en synthèse c'est que l'on a vraiment l'impression que 2011 est une année charnière en matière budgétaire puisque on passe d'une année 2010 où l'on avait pu conduire un programme d'investissements très élevé pour récupérer le FCTVA qui a bien aidé aux équilibres financiers. Il est clair que 2012 et la suite seront des périodes où l'argent sera plus rare pour les collectivités comme pour les autres et où les effets de la crise économique se feront sentir.

On a vu tout à l'heure que les subventions des collectivités territoriales étaient à la baisse et il y a peu de chance que cette tendance s'inverse, donc il faut s'attendre à avoir des ressources vraiment raréfiées et une capacité des contribuables de payer plus d'impôts qui sera également plus limitée. Donc, ce sera une période où les équilibres financiers seront plus difficiles à maintenir.

Les ressources de fonctionnement, vous voyez qu'elles stagnent. Le contrôle des dépenses va continuer à rester une priorité. Fort heureusement, le niveau d'endettement auquel nous sommes, reste raisonnable ce qui nous permettra, même si l'autofinancement est un peu réduit, de continuer à poursuivre le plan d'investissement et le dernier point sur lequel je voudrais insister à nouveau, c'est cette espèce d'incertitude financière qui est devant nous et qui doit nous inciter à la prudence. Mais, qui dit prudence, ne dit pas inaction, bien entendu, et cela va être tout l'art de l'exercice à venir qui va consister à maintenir un bon niveau de services à la population et un bon niveau d'investissement tout en étant extrêmement vigoureux sur les aspects financiers.

M. LE MAIRE : Merci Michel.

M. GIRAN : Monsieur le Maire, Monsieur DALMAS, ce que je veux faire c'est un constat, pas un jugement.

Ce constat, bien entendu, n'est inspiré que par les chiffres que vous donnez et notamment par le tableau des ratios qui est, je crois, le meilleur moyen de voir la santé économique de la Commune. Notre observation, c'est que l'on connaît la commune d'Hyères, sa surface, ses particularités, son territoire, son niveau d'endettement historiquement bas. Je crois donc que ce qui est intéressant c'est de voir l'évolution. Le compte administratif, ce n'est pas un moment de la commune, c'est une évolution qu'il faut voir par rapport à l'année précédente. Et là, je me permets de dire que quelque soit l'habileté qui est la vôtre dans la présentation des chiffres, le constat est alarmant et les progrès ne sont pas là et la dégradation continue. J'invite, bien entendu, chacun à vérifier tous les chiffres qui seront fournis car ce qui va être exposé, se borne à la réalité.

Le premier point, concerne l'autofinancement de la commune. Je crois que vous l'admettez, le meilleur moyen de le vérifier, c'est l'écart entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement d'une année sur l'autre. On observe que depuis 2008, cela ne cesse de diminuer 51 % de baisse, de cet écart, entre les recettes et les dépenses entre 2008 et 2011, plus de 25 % en 2011 par rapport à 2010. C'est une dégradation, je ne juge pas, je constate. J'ajoute que cette baisse de l'autofinancement qui traduit l'autonomie de la commune, cette capacité, à préparer l'avenir de façon libre, est confirmée par l'effondrement, les chiffres sont ce qu'ils sont, du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement cette année, je rappelle près de 4 000 000 € en 2009, 1 850 000 € en 2011, c'est la réalité des chiffres pour l'autofinancement. La fiscalité, j'admets tout à fait que je suis obligé de constater que les taxes n'ont pas bougé, mais je rappelle pour ma part que lorsque l'on fixe les taxes, c'est que l'on connaît les bases, la décision que l'on prend est une décision en réalité éclairée et globale. Elle n'a pas cessé d'augmenter depuis 2008, elle a augmenté de 8,4 %, les chiffres des ratios qui sont présentés par habitant, ce qui permet de relever toutes subjectivités, c'était 591 € par habitant en 2008, c'est 645 € en 2011, c'est un constat.

On observe en outre, c'est ce qui est encore plus difficile, mais là votre responsabilité n'est pas totalement engagée, que le coefficient de mobilisation fiscale, qui traduit la pression fiscale, et les marges de manœuvre en matière de fiscalité, eh bien, cela n'a jamais été aussi élevé qu'en 2011. Puisqu'en ce qui concerne la Commune au sens strict, il y a les trois impôts communaux, nous sommes à 106,08, je rappelle que nous étions à 95 en 2008. C'est vrai qu'il y a l'effet de la crise, c'est vrai qu'il y a tous les effets que l'on veut, c'est vrai que la dégradation est là encore au rendez vous.

Les dépenses d'équipement brut, vous avez noté un certain nombre de choses, mais ce qui me paraît important, là encore, c'est l'évolution. Passons sur 2008, 2011, moins 36 % des dépenses d'équipement par habitant, ne serait-ce qu'en 2011, par rapport à 2010, c'est moins 25 %. Ce qui est tout de même significatif, c'est vrai qu'il y a des difficultés, c'est vrai qu'il y a des problèmes de crise économique, mais c'est vrai que le muscle de la commune tend à un peu s'affaïsser.

La dette par habitant, je partage tout à fait votre sentiment, la commune a un niveau d'endettement bas, mais l'évolution est intéressante et l'on ne peut pas se passer de la commenter. Je rappelle qu'entre 2008 et 2011, l'encours de la dette par habitant a augmenté de plus de 40 % et de plus de 25 % en 2011. Alors vous me direz qu'il y a encore de la marge et l'on peut continuer comme cela, mais on sait tout de même que quelque chose qui augmente de 10 % par an, double en 7 ans. Donc, à 25 % cela double en 3 ans. Il faut peut-être, être attentif.

Les dotations de l'Etat dont vous avez peu parlé et je vous en remercie puisque en général c'est un peu l'alibi que l'on présente, finalement elles sont stables ce qui n'est pas la meilleure des choses, c'est ce qui est une réalité, depuis pratiquement 2008 elles sont restées stables, y compris en 2011. Elles ne sont pas, je parle de la dotation globale de fonctionnement, responsables des difficultés que l'on peut remarquer.

La seule amélioration, et je la concède, c'est celle concernant le rapport des dépenses de personnels par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement qui sont bien tenues même si, quand il y a un rapport, on ne sait pas si c'est la baisse du numérateur qui compte ou l'augmentation du dénominateur. Je fais observer simplement qu'entre 2009 et 2011, les charges de personnel n'ont augmenté que de 7 % et que dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9,6 %, ce qui permet de baisser le rapport dans des conditions qui ne sont pas totalement vertueuses.

Mon dernier commentaire, c'est sur un point qui a été placé sous silence, mais qui touche finalement ce que l'on appelle la vérité du budget. Au budget de fonctionnement de la Commune, avaient été inscrits en dépenses réelles d'investissement, 32 000 000 €. Les dépenses réalisées en 2011 ont été de 16,6, pour ce qui est de l'équipement, les crédits ouverts avaient été de 23,3 et les dépenses réalisées de 14,9. Quand je parle des dépenses réelles d'investissement, cela veut dire un taux de réalisation de 50 %. Pour les dépenses réelles d'investissement de 50 %, on est passé de 32 à 16,6, pour l'équipement c'est 64, c'est très faible.

Ce qui veut dire que, qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas, un certain nombre de projets ont été abandonnés en route ou, en tous les cas, et à contrario, ont été annoncées des choses, dont on savait qu'on ne les ferait pas. En tous les cas, entre les annonces et les réalités, on peut penser.....

M. LE MAIRE : Donnez nous des exemples concrets.

M. GIRAN : Je n'ai pas d'exemple à donner. Le seul constat, quand on inscrit au budget 32 000 000 €, en dépenses réelles d'investissement, et le compte administratif qui montre des réalités, atteste qu'il n'y a eu que 16,6 millions d'euros, je dis que, c'est nous dire ce qui a été abandonné en chemin, c'est-à-dire 50 % de ce qui avait été prévu. Voilà le commentaire que je fais ou plutôt le constat que je fais et j'invite les observateurs, non pas à émettre des jugements, à être bercés par les présentations, mais à regarder les chiffres. Ce n'est pas du tout pour être catastrophique, c'est pour dire simplement que, quelle que soit l'attention que vous pouvez avoir, la situation se dégrade presque sur tous les sujets en 2011 dans la Commune d'Hyères. C'est en tous les cas, ce que le compte administratif et les chiffres que vous nous avez fournis me conduisent à remarquer.

M. DALMAS : Je ne vais pas répondre à tout, car c'est une analyse approfondie. Je respecte votre évaluation des choses, bien entendu, je voudrais juste vous redonner quelques chiffres un peu globaux, qui remettent les choses en perspective. Depuis le début de l'exercice, depuis 2008 nous avons investi à peu près 50 000 000 €, c'est tout de même pas trop mal. Ce que je veux dire là-dessus, c'est que sur ces 50 000 000 €, l'endettement pendant la même période est passé de 19 000 000 € en début de l'exercice, à 27 000 000 €. Donc, pour financer 50 000 000 € d'investissement, nous n'avons augmenté l'endettement que de 8 000 000 €. Alors, c'est bien, c'est mal, voilà, je veux juste dire que ce n'est pas si mal. J'ai tendance à dire que l'autofinancement qui a été généré, c'est vrai qu'il varie d'une année sur l'autre, il a été plus fort en 2010 avec le FCTVA qui était un apport important,..... (deux voix enregistrées, inaudible). Je dis cela pour les moins spécialistes d'entre nous, sur la période nous avons investi 50 000 000 € et nous n'avons augmenté l'endettement que de 7 000 000 €, donc, cela c'est un premier point.

Deuxième point, sur lequel je voudrais dire un mot c'est sur la fiscalité. Alors, évidemment c'est toujours « trop » la fiscalité, mais c'est tout de même une des clés qui permet de fixer le niveau des ressources et le développement. Nous avons fait une analyse, vous pourrez vérifier,(deux voix enregistrées, inaudible).....c'est la fédération des Villes Moyennes et sur 2011, nous sommes placés au 43^{ème} rang croissant sur 142 villes moyennes, c'est-à-dire que la Ville se situe à un niveau de fiscalité, bon évidemment c'est toujours « trop » la fiscalité mais, il faut voir les chiffres par rapport aux communes comparables, notre fiscalité est somme toute modérée. Alors, ensuite c'est une question d'équilibre, on pourrait faire plus, emprunter moins en augmentant les impôts, c'est un équilibre délicat qu'il faut maintenir, les choix qui ont été faits sont modérés sur la hausse de la fiscalité au cours de l'exercice, évidemment c'est un choix qui ensuite à des conséquences, mais c'est un choix qu'il faut assumer une fois qu'on l'a pris.

Dernier point, je sais que vous êtes un spécialiste du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Je regarde à chaque fois, afin de ne pas être embarrassé, je veux juste donner les chiffres suivants, nous avons refait les comptes sur 2011, donc le ratio, c'est un ratio un peu technique, en gros il vise à comparer la fiscalité par rapport aux taux moyens, donc c'est un ratio. Or, il se trouve quand 2011 ce ratio est de 106,8, cela ne vous dit rien du tout, et moi cela ne me dit pas grand-chose non plus, mais par contre il est à comparer à 120,8 pour les communes comme nous qui appartiennent à un groupement à taxe professionnelle unique.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. DALMAS : Oui, c'est cela 106,8 c'est le produit des trois taxes 2010 de la Ville sur les bases communales d'imposition par les taux moyens nationaux, d'accord ? C'est cela 106,8 et le chiffre comparable pour la fédération des Villes Moyennes c'est 120,8, c'est-à-dire que nous sommes en dessous du taux moyen de mobilisation du potentiel fiscal. Ce qui confirme un peu ce que l'on disait tout à l'heure sur le 43^{ème} rang sur 142. Finalement, la fiscalité de la Ville, tout en étant ce qu'elle est, bien entendu, reste modérée. Par ailleurs, si l'on est amené effectivement à mesurer quelques tensions, que vous avez raison de souligner sur la capacité d'autofinancement, elles sont liées au fait que nous avons pris la position de maintenir la fiscalité à un niveau stable et d'avoir un recours modéré à l'emprunt comme on l'a vu tout à l'heure. Ce n'est pas beaucoup, 50 000 000 € et 7 000 000 ou 8 000 000 € d'emprunts sur la période. Je ne suis pas sûr de vous convaincre, mais j'ai pris acte de vos remarques, je voulais juste redonner ces chiffres un peu globaux de manière à montrer que finalement la situation financière de la Ville reste acceptable.

M. LE MAIRE : Etant donné que le Conseil Municipal ne sera pas fini en fin de matinée, nous aurons une interruption de séance et nous reprendrons à 14 h 00. Merci Michel.

Mlle MOIZAN : Je remercie, tout d'abord, Monsieur DALMAS pour sa présentation, au demeurant vous avez comparé cette année les ratios qui sont peut être les éléments les plus simples, plutôt que d'entrer dans un détail financier avec ceux de la Région PACA. Alors qu'habituellement, vous les comparez avec ceux de la strate de notre ville, donc, je m'en suis tout d'abord étonnée mais en réalité on voit bien que, quand on les compare avec ceux de la strate, les ratios ne sont pas tout à fait aussi positifs que ce qu'ils apparaissent dans votre exposé.

J'en mettrai deux en perspective, tout d'abord les ratios des dépenses réelles de fonctionnement qui ont de nouveau augmenté cette année, clairement augmenté. Nous étions déjà au dessus de la moyenne de la strate en 2010 : 1491 pour 1249 mais, cette année nous avons encore augmenté cela.

Intervention micro fermé, non enregistrée

.....Oui, mais là vous comparez avec la PACA, pas avec ceux de la strate. Chaque année vous aviez toujours comparé avec ceux de la strate, Monsieur DALMAS.

M. DALMAS : Oui, les seuls chiffres disponibles que nous avons aujourd'hui sont ceux de PACA, ils datent de 2010.

Mlle MOIZAN : Dans le compte Administratif, vous nous avez donné ceux de la strate, ils sont disponibles, ils sont beaucoup moins flatteurs par contre. Parallèlement les dépenses d'équipement baissent très sensiblement, nous étions impactés à 331, cette année à 265, ce qui nous place bien en dessous de la moyenne de la strate qui est de 327, contrairement à ceux de la Région PACA qui regroupe toutes les petites communes, les grandes, les moyennes, ce n'est pas comparable, je suis désolée. Enfin, je noterai, Monsieur le Maire, que pour le non respect de la loi SRU cette année la commune a été sanctionnée de 278 000 € d'amende. Vous nous aviez vanté les logements sur la Ville etc... Vous êtes élu depuis 2008, Monsieur le Maire, excusez-moi, l'année dernière(deux voix enregistrées, inaudible) Laissez moi finir, Monsieur le Maire, l'année dernière vous nous avez souligné le chiffre qui était assez faible, cette année, je vois que le chiffre a explosé et il est passé à 278 000 €.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire si

Mlle MOIZAN : Enfin, je vais finir, Monsieur le Maire,(deux voix enregistrées, inaudible), Je vais finir, Monsieur le Maire.....

M. LE MAIRE : Attendez.....

Mlle MOIZAN : Non, je n'attends pas, je vais finir, et ne me coupez pas la parole.

M. LE MAIRE : Si vous voulez.

Mlle MOIZAN : Enfin, en période de crise, vous l'avez souligné dans votre introduction, je vois que les frais de réception, eux, ont doublé par rapport à l'année dernière.

M. LE MAIRE : Les frais de réception ont doublé ? Sincèrement.....

Mlle MOIZAN : Ils sont dans le compte administratif.

M. LE MAIRE : Je vais répondre par rapport aux logements sociaux. Vous savez que le prix de l'amende fluctue parce que l'on déduit les investissements en particulier dans les terrains, lorsque l'on paie les terrains, c'est pour cela que cela évolue. Mais, je persiste et signe, l'engagement que j'ai pris depuis deux ans est en cours d'application. Mais, je ne suis pas à la place des voisins qui par des démarches administratives abusives contre le permis délivré par la Commune retarde le projet d'un ou deux ans. Je prends l'exemple du projet des Capucines. Actuellement, nous avons beaucoup de projets qui sont en train de sortir et si l'on était vraiment si mauvais que cela, je sais que certaines communes voisines qui ont été mises sous tutelle par la Préfecture, cela n'a pas été le cas de la Commune d'Hyères parce que je pense que les services de la Préfecture et de la DDTM savent très bien que la Commune d'Hyères fait de très gros efforts dans le domaine. Maintenant, Michel tu vas répondre à Mademoiselle MOIZAN.

M. DALMAS : On peut revoir ensemble, avec des chiffres que vous pourriez avoir, pour comparer les ratios, car c'est intéressant.

Mlle MOIZAN : Ce sont les ratios que vous avez présentés dans le compte administratif, ils ne sont, par ailleurs.....(Monsieur DALMAS, montre les chiffres sur l'écran).....non pas ceux-ci, ceux de la strate de la Commune.

M. DALMAS : Je vous ai donné les ratios de strate comme nous les avons, voilà on peut regarder, mais c'est intéressant de voir la dépense par habitant par rapport à la strate, à la Région, ou au niveau National.

Mlle MOIZAN : Je suis d'accord avec vous, c'est intéressant mais, il s'avère, somme toute, que la conclusion que l'on peut tirer, même si l'état de la commune n'est pas catastrophique, comme vous l'avez dit, il n'y a pas de quoi s'alarmer, mais les choses vont en se dégradant clairement d'année en année depuis 2008.

M. LE MAIRE : Bon, on le sait que cela se dégrade, allez...

M. DALMAS : Sur les frais de réception, juste un mot, là-dessus, franchement, je pense que la Ville n'est pas.....(deux voix enregistrées, inaudible)

M. LE MAIRE : Quand la Ville, accueille la Semaine Olympique, quand la Ville paie dans le cadre du festival de la mode, on le fait c'est tout, cela fait partie du train de vie de la Ville et on le fait car il y a une culture de l'accueil sur la Commune et on le fait mais, vous savez, je pense que l'on est bien en deçà de beaucoup d'autres communes. Je ne le pense pas, j'en suis certain.

M. DALMAS : Au-delà des évolutions, il faut juste avoir en tête les chiffres dont on parle. Les frais de réception de la Commune, savez vous combien cela fait ?

Mlle MOIZAN : 42 000 €

M. DALMAS : Savez-vous ce que cela représente, par rapport au budget ?

Mlle MOIZAN : C'est simplement symbolique, Monsieur DALMAS.

M. LE MAIRE : C'est symbolique, non mais, écoutez cela !

M. DALMAS : D'accord mais les frais de réception de la Commune représentent 0,05 %.

M. LE MAIRE : Alors, arrêtez.

M. DALMAS : C'est une Ville qui n'a pas un train de vie....(deux voix enregistrées, inaudible).

M. LE MAIRE : Voilà, merci Michel.

M. NOYER : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, tout à l'heure une de nos élus a eu un petit malaise, je vous rassure.....

M. LE MAIRE : Oui, elle a été.....d'accord.....

M. NOYER : Je ne serai pas très long, d'autres se sont exprimés plus longuement, je voudrais tout d'abord remercier les services financiers pour la qualité de leur travail et la qualité des documents fournis sous votre autorité et celle de Monsieur l'Adjoint aux finances.

Si on analyse ce compte administratif, je constate qu'il s'inscrit dans la même lignée que les précédents et il révèle le bien fondé des critiques que j'ai été dans l'obligation de formuler aux mêmes occasions, même si j'ai tendance à me redire. En effet, si le budget prévisionnel par son manque de hardiesse et d'ambition, laisse craindre l'entrée de la Ville dans obscurité, ce document comptable confirme notre cité dans l'installation de la récession.

Les recettes et les dépenses d'investissement montrent des excédents, c'est-à-dire que l'on n'engage pas des dépenses financées et on gèle des recettes perçues et nourries notamment par l'augmentation des taxes de service public, de produits de gestion courante et d'impôts qui nous situent nettement au dessus de la moyenne nationale, l'indice 645-462. Si on note que les dépenses de fonctionnement sont nettement en baisse, 88 000 000 €, 91 000 000 € et que les recettes de fonctionnement présentent un solde nous plaçant au dessus de la moyenne nationale, indice 1601-1425, on peut dire que les Hyérois paient plus, pour avoir moins. Malgré le fleurissement des trottoirs et des carrefours, malgré l'aménagement des voies, les Hyérois, je vais utiliser une métaphore, ne peuvent emprunter le chemin du mieux vivre à Hyères, et cette image n'est pas tellement osée, si l'on s'attarde sur certains chapitres : fourniture d'entretien d'équipement, voirie, leurs crédits sont diminués, moins 7 % - entretiens et réparations, biens immobiliers, terrains, bâtiments, voies et réseaux, bois et forêts, moins 5 %. Baisse de dépenses d'investissement, non engagement de recettes d'investissement et de fonctionnement, notre commune est en phase de récession.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais depuis fin 2009, il y a la crise dans le monde entier donc, je fais mienne la réflexion qu'avait fait Hubert FALCO, il y a quelques mois qui nous disait, au cours d'un des bureaux communautaires de TPM : « Quand il y a la crise, on ferme les fenêtres, on se met à l'abri, on attend que cela passe, on gère les affaires courantes ». C'est sûr que les dépenses pharaoniques et somptuaires : « très peu pour nous aujourd'hui ».

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères
les Palmiers – Compte de gestion exercice 2011

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères
les Palmiers –Compte de gestion exercice 2011

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade –
Compte de gestion exercice 2011

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte –
Compte de gestion exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier –
Compte de gestion exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Eau –
Compte de gestion exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction,
entretien et vente de caveaux dans les cimetières –
Compte de gestion exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION –
Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX
3 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU,
9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN,
M. NOYER,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères
les Palmiers – Compte administratif exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER
Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade –
Compte administratif exercice 2011

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte –
Compte administratif exercice 2011

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier –
Compte administratif exercice 2011

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER
Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Eau –
Compte administratif exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction,
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte administratif
exercice 2011**

M. DALMAS : Rapporteur.

Mme GOLÉ :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER,
7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER
Conseillers Municipaux**

M. LE MAIRE : Nous allons repasser la parole à Michel DALMAS pour les délibérations de la n°20 jusqu'à la 26 pour l'affectation des résultats.

M. GIRAN : Cela n'a pas une grande importance, mais je voudrais dire, pour que cela soit très clair, que je vote « pour » tous les comptes de gestion, car le compte de gestion c'est uniquement la conformité.....

M. LE MAIRE : Oui, c'est cela.

M. GIRAN : Et je vote « contre » le compte administratif de la commune et je m'abstiens pour les autres, il ne faut pas confondre, car je n'ai rien contre le receveur.

M. LE MAIRE : Lorsque je suis parti derrière, je me suis renseigné, l'amende par rapport à la loi SRU en 2012, sera de 0 donc, on n'est pas si mauvais que cela, allez on en reparlera.

M. DALMAS : Dans les délibérations de 20 à 26, il s'agit en fait d'affecter le résultat.

AFFAIRE N ° 20 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2011

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N ° 21 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers-Affectation des résultats de l'exercice 2011

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N ° 22 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade-Affectation des résultats de l'exercice 2011

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N ° 23 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte –
Affectation des résultats de l'exercice 2011**

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N ° 24 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier –
Affectation des résultats de l'exercice 2011**

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N ° 25 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Eau –
Affectation des résultats de l'exercice 2011**

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N ° 26 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget
Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières –
Affectation des résultats de l'exercice 2011

M. DALMAS : Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX
5 ABSTENTIONS : M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N ° 27 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers –Budget supplémentaire - Exercice 2012

M. LE MAIRE : Il faut le faire dans la seconde partie de l'année, et il a, vous l'avez fort bien compris, comme objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'année précédente. Alors, on va nous dire encore une fois que le résultat se dégrade, je dirais que c'est loin d'être le cas, car bien au contraire, il s'améliore. Si nous devons minorer notre autofinancement à ce budget supplémentaire, il faut en fait absorber les actions dont nous n'étions pas les décisionnaires, je pense à une admission en non valeur et un contentieux sur le complexe aquatique.

L'admission en non valeur, prévue dans le cadre du B.S. au titre des garanties d'emprunt de la SEMIH m'amène à apporter certaines précisions, il s'agit en effet d'un triste dénouement, d'une vieille et longue histoire que nous subissons aujourd'hui. Je dirais que nous subissons car, cette affaire date de la gestion passée et je ne parle pas là de mon prédécesseur Léopold RITONDALE, cela remonte au début des années 80 à la municipalité BIANCOTTO, dont le premier Adjoint s'appelait Elie DI RUSSO.

Le jeu d'écriture auquel il convient de procéder aujourd'hui n'est pas imputable à une quelconque défaillance dans la gestion de ce dossier difficile, même s'il a pour conséquence directe d'impacter notre autofinancement, ce que je déplore.

Il a, en tous les cas, et cela nous donnera l'occasion de bien y réfléchir le mérite de mettre en lumière la prudence avec laquelle nous devons aborder aujourd'hui toute demande de garantie d'emprunt.

En effet, si nous n'avions pas à supporter les charges des mandats précédents, nous pourrions améliorer notre épargne de plus de 3 100 000 €. Si nous ramenons donc ce budget supplémentaire à sa simple expression, en ôtant les écritures d'ordre, nous n'inscrivons que 1 000 000 € de dépenses diverses, dont l'essentiel est le transfert de la compétence alimentation du CCAS, équilibré par une diminution de notre participation, notre bon résultat 2011 et quelques recettes supplémentaires même si l'on peut regretter, encore une fois, le désengagement de l'Etat en constatant la baisse de nos dotations que ce soit la DGF, et la DSU en tête.

En investissement même chose, c'est seulement 880 000 € de dépenses d'équipement hors opérations comptables, avec notamment, et on l'abordera tout à l'heure, l'acquisition de la parcelle SNCF, équilibrées par notre autofinancement, par des cessions, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 200 000 € pour l'espace modulaire (merci TPM) et 500 000 € d'emprunt qui devrait nous permettre d'obtenir le volume nécessaire aux financements de nos investissements dans le cadre de cette conjoncture complexe.

Le budget supplémentaire 2012, répond donc à deux objectifs que nous nous sommes fixés en début d'année : maîtrise de la dépense et maîtrise de la dette.

M. DALMAS : Pour le budget supplémentaire 2012, pour les investissements, après reprise des restes à répartir et des résultats, le point clé c'est l'acquisition de cette parcelle SNCF située au Port.

M. LE MAIRE : C'est la gare, en fait.

M. DALMAS : Pour 440 000 €, ensuite il y a des travaux au Centre Olbia pour 50 000 €, l'aménagement de la salle des fêtes des Salins pour ...

M. LE MAIRE : Michel, si je puis me permettre, il faut savoir qu'aussi bien TPM que le Conseil Général travaillent sur ce délaissé de la SNCF, enfin sur lequel il y a l'ancienne voie ferrée et nous travaillons avec les services de Jacques de LUSTRAC pour rétablir cette liaison entre le futur pôle multimodal de la Gare et l'Aéroport. C'est pour cela qu'on ne pouvait pas laisser une interruption en laissant acquérir par un privé cette gare, qui fait partie du patrimoine hyérois et qui va un jour nous servir, excuse-moi Michel.

M. DALMAS : Côté investissements donc, Monsieur le Maire, vient de le dire, les ressources proviennent de 200 000 €, on constate la ressource en provenance de TPM pour le financement du centre modulaire, 90 000 € c'est la réserve parlementaire pour le XVème Corps et 600 000 € qui proviennent de la vente de baux emphytéotiques.

En ce qui concerne le fonctionnement, là j'insiste, le point qui va beaucoup impacter les résultats comptables de 2012, cela va être cette admission en non valeur de la SEMIH dont on espère qu'elle sera la dernière, cela représente la constatation d'une charge de 2 400 000 €, qui a un caractère exceptionnel sur l'exercice, auxquels il faut ajouter un contentieux sur la piscine avec deux entreprises, c'est « Axima et Campenon », cela représente un contentieux de 740 000€, donc 2 400 000 € + 740 000 € cela fait presque 3 200 000 €, qu'il va falloir constater en termes de charges exceptionnelles pour l'exercice à venir. Voilà ce sont les points clés du budget de fonctionnement.

M. DI RUSSO : Au niveau de l'ancienne gare de la Plage, pourquoi TPM ne peut pas acheter, étant donné que c'est quelque chose qui va s'inscrire dans le réseau des transports ?

M. LE MAIRE : Parce que la Ville a préféré l'acquérir, cela fait partie du patrimoine Hyérois, on préfère pour l'instant le garder, et l'on verra le moment venu, lorsque le projet sera bien finalisé peut être que TPMOn peut le mettre aussi à disposition sans pour autant que la Ville abandonne son patrimoine.

M. DI RUSSO : Ce n'est pas un abandon du patrimoine.

M. LE MAIRE : S'il appartient à TPM, il ne nous appartiendra plus.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, si TPM acquiert quelque chose sur la ville, cela reste (deux voix enregistrées, inaudible).....

M. LE MAIRE : Pour l'instant, on n'en est pas là.

M. DI RUSSO :de la Commune d'Hyères et du patrimoine d'Hyères, parce qu'à ce moment là.

M. DE LUSTRAC : En fait il ne s'agit pas de la cession de la voie.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la voie, c'est la gare.

M. DE LUSTRAC : Il s'agit uniquement de la parcelle de la gare avec l'habitation.

M. LE MAIRE : Parce qu'il n'avait pas compris que c'était la gare, oui c'est la gare, c'est la maison.

M. DE LUSTRAC : Cela nous intéresse à la fois comme patrimoine et comme possibilité pour améliorer la liaison avec l'aéroport, mais aussi la liaison routière et piste cyclable.

M. LE MAIRE : Et entre parenthèses, c'est le lieu où Stéphane LIEGEARD, ce fameux sous Préfet de Côte d'Or avait pour la première fois évoqué en 1887, l'appellation Côte d'Azur. Alors, vous voyez, cela fait partie du patrimoine hyérois.

M. ROUX : Juste une question, puisque nous sommes dans le contentieux de la Ville, j'ai été saisi plusieurs fois, et je vous ai écrit Monsieur le Maire, sans avoir de réponse, sur ces magnifiques bancs un peu design que vous avez faits faire pour la Ville par une entreprise qui s'appelle BONIFAY et qui n'ont jamais été payés. Or, je voudrais savoir, car à chaque fois que je rencontre Monsieur BONIFAY, il me dit : « j'écris à Monsieur le Maire, mais... » Donc, je vous ai écrit deux fois, je crois, je n'ai jamais eu de réponse. Ce n'est pas une somme importante.....

M. LE MAIRE : Non, c'est 10 000 €. La seule chose, c'est que je ne vois pas comment l'on peut payer car je ne sais pas payer, et mon Directeur Général sera d'accord avec moi, on ne sait pas payer lorsqu'il n'y a pas de bon de commande.

M. ROUX : Cela a été voté au Conseil Municipal !

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de bon de commande. Monsieur BONIFAY que j'ai rencontré personnellement le sait aussi, et je sais que si demain je m'amuse à payer sans bon de commande cela ne serait pas très bien. Y a-t-il d'autres questions ? C'est hors sujet.

M. ROUX : Mais attendez, c'est grave.

M. LE MAIRE : Eh oui, c'est grave !

M. ROUX : On installe des bancs publics sans bon de commande à Hyères ?

M. LE MAIRE : Tout à fait, il y a eu un dysfonctionnement.

M. ROUX : Des bancs publics présentés tout de même au Conseil Municipal !

M. LE MAIRE : Tout à fait, absolument. C'est la raison pour laquelle j'ai dit à Monsieur BONIFAY de déposer plainte. C'est tout, car je ne sais pas faire autrement. Cela fait un an que je dis à Monsieur BONIFAY de déposer plainte. Mais enfin, cela n'a rien à voir avec le budget supplémentaire et le contentieux concernait la SEMIH et le Complexe Aquatique.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

12 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N ° 28 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers – Budget supplémentaire - Exercice 2012

M. DALMAS : Pour le Port, c'est très simple, il est prévu en investissement un budget supplémentaire destiné à reprendre les matériels de la station d'avitaillement pour 80 000 € ainsi que de l'achat de bers et d'une remorque hydraulique pour 256 000 €.

Sur la partie exploitation, il y a simplement un changement de tarifs sur l'utilisation de l'eau du Port qui est constaté dans le budget supplémentaire.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Intégration du bilan de clôture 2011 de la régie personnalisée à caractère administratif de l'office de tourisme d'Hyères dans la comptabilité du budget principal 2012.

M. DALMAS : Comme vous le savez, on a fusionné les trois structures : la régie municipale de l'Office de Tourisme, le bureau d'informations de Porquerolles et la Maison du Tourisme en une structure unique, ce qui nous amène à arrêter les comptes de la régie municipale de l'Office de Tourisme et l'arrêt des comptes montre un excédent de 18 361 € qui reviendra à la Commune.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations. Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de signer les conventions avec les associations RELAIS CULTUREL VAR MEDITERRANEE (RCVM) et TENNIS DE TABLE HYEROIS bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2012 au titre de l'investissement

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Avec un total de 1 500 000 € qui est demandé, et l'on sait que l'on va obtenir à peu près 1 990 000 €, donc cela représente environ 30 % de nos investissements.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de fonds de concours communautaire à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2012 au titre de la restructuration de l'école Paul Gensollen, de l'aménagement de l'avenue du XV Corps et de la protection du littoral

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE : C'est donc ce fonds que nous donne chaque année TPM et nous le ventilons sur trois dossiers : la restructuration de l'école primaire Paul Gensollen à l'Aiguade, l'aménagement de l'avenue du XVème Corps et la protection contre l'érosion du littoral, tranche 2012 et vous avez la ventilation entre TPM, le Conseil Général et la Ville d'Hyères sur ces trois chantiers.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 33 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Autorisation de
programme - N° 1201 « Centre d'Interprétation de l'Architecture et du
Patrimoine».**

M. DALMAS : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je crois que le temps est venu pour nous d'évoquer notre projet le Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine et avant de te passer la parole, je voudrais dire quelques mots et profiter de l'occasion, pour évoquer devant vous et de façon plus globale, notre politique en matière culturelle.

Nicolas SARKOZY lors des vœux à Marseille en Janvier dernier, a évoqué le fait que la culture, c'était l'une des réponses françaises à la crise, mais ne devrait-on pas dire plutôt « aux crises » car notre pays traverse une crise financière, il n'est d'ailleurs pas le seul, il traverse aussi une crise importante des valeurs et dans ces moments là, plus que jamais, on peut dire que la culture c'est le ciment de notre cohésion, c'est le moteur du dynamisme de l'économie, c'est le gage indispensable pour que nos territoires demeurent attractifs.

Une ville comme HYERES, à la richesse exceptionnelle, à la fois grâce à son histoire qui débute avec les Grecs à Olbia jusqu'à aujourd'hui. Par ces lieux magiques, par son architecture, par ses visiteurs de marque et plus généralement par sa position géographique et ses paysages exceptionnels. De tels atouts, nous obligent à réussir et aussi ils nous obligent à répondre aux demandes des Hyéroises et des Hyérois, ainsi que celles de nos visiteurs.

C'est dans cet esprit et riche de tout ce patrimoine, que la ville a candidaté au label Ville d'Art et d'Histoire.

On se doit de s'interroger sur ce qu'il convient d'offrir aux Hyéroises et aux Hyérois en matière de culture.

La Villa de Noailles, mise à disposition de la Communauté d'Agglomération, connaît déjà, vous le savez tous et toutes, une activité dense et riche que je tiens une fois de plus à souligner et ce dont je me réjouis.

Aujourd'hui, il convient de compléter cette œuvre, à la fois à travers un musée mais aussi à travers un C.I.A.P. (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine).

Le musée tout d'abord. Initialement, ce musée avait été envisagé en Centre Ville. Nous avons finalement décidé de l'implanter comme nous y incitait, je le rappelle, la Direction des Musées de France, sur l'extraordinaire site d'Olbia.

Quoi de mieux que de développer des synergies avec ce site grec, tourné vers la mer et qui va séduire, j'en suis certain, tous les nombreux visiteurs.

Mais pour autant, peut on laisser le Centre Ville dépourvu d'un lieu culturel et ce d'autant que la Banque de France a été acquise dans ce but. C'est donc dans cet esprit que nous avons décidé d'y implanter le C.I.A.P. qui va devenir un véritable lieu d'exposition, un véritable lieu de découverte, un véritable lieu de compréhension, de l'ensemble de notre patrimoine et ce, en le mettant en perspective à l'échelle du territoire.

Tout cela pour mieux comprendre, les origines de notre territoire dans lequel nous vivons mais aussi pour mieux comprendre, le sens et les raisons de la présence d'un tel patrimoine.

Un tel lieu en centre ville, nous paraît, mon Cher Michel, indispensable car la culture est là, j'en suis sûr, un impact économique et social. C'est pourquoi, je ne doute pas une seconde, qu'un tel lieu amènera de la vie sur notre centre ville, comme je ne doute pas une seconde que le futur musée d'Olbia rayonnera bien au-delà des frontières de notre Commune, à l'instar de la Villa Noailles.

Pour cela, il faut avoir une idée claire de ce que nous souhaitons. Il faut s'en donner les moyens, je ne parle pas automatiquement que de moyens financiers car l'argent ne fait pas tout, il ne suffit pas de dépenser pour exister, surtout dans un contexte de crise où les budgets sont contraints.

Le plus important ici, c'est d'avoir un projet culturel solide, un projet qui séduit, un projet qui donne l'envie, l'envie de découvrir, de visiter et surtout d'y revenir. Bref, un lieu que les Hyéroises et les Hyérois s'approprient.

Le choix du cabinet d'architectes BROCHET LAJUS PUEYO en est l'une des preuves pour la réalisation de ce C.I.A.P.

Je voudrais par ailleurs, vous rappeler que le CIAP va vous permettre de découvrir la Ville d'HYERES, son histoire, son patrimoine. Vous y serez accueillis lors de votre visite par des conférenciers. Vous y découvrirez les projets urbains de notre ville. Vous pourrez vous y renseigner à l'atelier du patrimoine pour trouver une aide à la réalisation de vos projets urbanistiques et ce sera également un centre d'informations, de diffusion des connaissances, des expositions ou encore des ateliers pédagogiques.

Bref, je suis certain, Mesdames et Messieurs, que ce projet sera un très beau projet.

Alors permettez-moi avant de passer la parole à Michel qui va vous donner beaucoup plus de détails, de remercier tous les acteurs qui travaillent sous la houlette de Michel PELLEGRINO, que je profite de remercier une fois de plus pour le travail en profondeur, qu'il exerce depuis plus d'un an au sein de cette délégation.

Je voudrais remercier aussi Charles AMIC qui travaille au quotidien sur ce projet avec passion. Je voudrais remercier aussi Hervé RUFFIER, Martine SCIALLANO, Dominique JUNQUA et de façon plus générale Jean Pierre BLANC et les partenaires extérieurs qui gravitent autour de ce projet qui contribuent ensemble au rayonnement culturel de notre ville. Merci.

M. PELLEGRINO : M. le Maire, vous avez dit beaucoup de choses, je ne vais pas en rajouter énormément, si ce n'est qu'effectivement ces deux projets puisqu'en réalité, il y a les deux projets : il y a le musée Olbia et la Banque, la Banque qui va contenir ces trois entités : à la fois le CIAP, la Maison des projets et l'Atelier du Patrimoine, qui sera vraiment un lieu de vie effectivement comme vous l'avez souligné. Un lieu d'échanges avec une salle de conférence, une salle d'ateliers pédagogiques, une exposition permanente sur le thème de la ville paysage qui est simplement destinée à faire connaître les patrimoines de la ville et Dieu sait s'ils sont nombreux, c'est d'ailleurs une des difficultés pour souligner toute la richesse de nos patrimoines. Ce lieu sera là pour rabattre, pour essayer d'indiquer, de faire aller les gens sur les autres lieux de patrimoine et bien sûr des expositions temporaires, des animations permanentes.

Le projet est vraiment très intéressant, il sera tourné également vers les jardins qui seront ouverts. Il y aura des lieux d'échanges, un café également, un lieu de rencontres et ce lieu sera vraiment un poumon autour du patrimoine, autour de la culture de la Ville, il va s'y passer beaucoup de choses, avec une très belle salle d'exposition et les premiers qui se dessinent au niveau architectural, urbanistique est remarquable et je tiens à préciser quand même que le Cabinet qui a été choisi s'est occupé de l'aménagement du Musée de l'Homme, du Musée de l'Orangerie à Paris ainsi que du Musée Fabre à Montpellier. C'est un architecte et un cabinet qui est très orienté sur l'ouverture, sur les éclairages des locaux dans tout ce qu'il a réalisé, qui sont remarquables et je pense que ce lieu sera vraiment un « poumon culturel » de la ville et qui va favoriser tous nos échanges culturels.

Bien sûr, nous allons lancer cette mission de maîtrise d'œuvre mais nous allons aussi très bientôt sur Olbia, poursuivre notre programme de valorisation et de préservation et surtout pour ce site d'Olbia, nous avons de très bonnes perspectives en partenariat avec l'Etat pour y installer comme nous l'avons dit autour des deux bâtiments qui sont déjà actuellement sur le site, y installer des bâtiments qui vont présenter plus particulièrement le patrimoine archéologique sous marin de la ville et le patrimoine archéologique tout simplement.

Nous arrivons à une réelle cohérence entre ces deux projets qui sont très complets et qui nous laissent espérer vraiment assez rapidement d'avoir une très bonne synergie entre tous les acteurs culturels de la ville et je souhaite que tout cela nous porte vers quelque chose de dense et quelque chose surtout qui ait du sens.

A cette fin, durant les trois derniers mois de l'année, nous aurons une exposition dans la Banque avant de commencer véritablement les travaux qui vont s'échelonner sur 2013. Nous aurons une exposition remarquable de préfiguration de ce que sera ce lieu avec des projections 3D, bien évidemment des installations sur les grilles du musée. Tous les Hyérois pourront venir voir ce lieu, voir exactement ce qui va se passer et pourront tout à fait appréhender la réalité de ce très, très beau projet.

Je vous remercie.

M. ROUX : Mes Chers Collègues, ce projet paraît intéressant. J'avais toujours été un peu dubitatif sur le musée au niveau de la banque de France. En revanche, je pense qu'il faudrait coupler ce projet en y remettant l'office de tourisme puisque c'est un projet culturel, on va présenter la ville, son passé, son histoire jusqu'à aujourd'hui, pourquoi pas y adjoindre l'office de tourisme qui me semblerait bien intégré dans ce genre de projet et qui serait un plus pour les touristes à HYERES puisqu'ils auraient tout de suite une vue générale de ce qu'est notre Commune.

Deuxième point. Comment allez-vous faire pour construire sur le site Olbia ? Il n'y aura pas des contraintes qui peuvent nous empêcher de développer... ?

M. LE MAIRE : Ce que je peux dire c'est qu'on a des contacts avec bien sûr le Préfet et la DDPM concernant ce projet qui était en cours de validation d'ailleurs, c'est validé. Par rapport à l'office de tourisme, il est en face dans la Rotonde et il est bien sûr évident qu'ils vont travailler en cohérence, c'est pour cela qu'on l'a remonté là haut et d'après ce que m'a dit le Président de l'EPIC, ils sont très heureux où ils sont.

M. PELLEGRINO : Bien sûr la remarque est tout à fait logique mais on n'aura pas la place parce que dans ce centre, nous avons beaucoup de patrimoines à HYERES. Donc, ce qui va être important dans ce lieu, c'est la présentation de tout ce patrimoine et surtout l'animation, c'est-à-dire, les conférences, les expositions et nous n'aurons pas la place de mettre l'office de tourisme qui est juste en face sur la Rotonde et ce sera un complément, une unité de lieux, surtout que les jardins vont être très ouverts, probablement on aura la possibilité de rentrer par Clotis mais on sortira par les jardins, voilà, c'est comme cela que cela va se faire.

M. ROUX : J'avais lu, quelque part dans votre projet, que vous vouliez redonner au Park Hôtel sa dimension première, qui était celle d'un hôtel, c'est pour cela qu'un jour il faudra bien qu'on envisage, de déménager, parce que si vous poursuivez dans cette logique, que l'on envisage le déménagement de l'office de tourisme et c'est pour cela que là il y avait un bâtiment qui s'y prêtait tout à fait, c'était réintégré parce que le projet me paraît bien.

M. LE MAIRE : Je pense que le projet du CIAP lui-même fait qu'il n'y aura pas la place d'intégrer l'office de tourisme. C'est la raison pour laquelle, l'office de tourisme, on l'a mis en face et de toute façon on sait que si, c'est ce que j'espère l'activité de tourisme croît et embellit, l'office s'étendra sur le Park Hôtel, en sachant qu'aujourd'hui le Park Hôtel nous sert à abriter notre conservatoire de musique. Comme vous le savez, le projet d'hôtel des associations n'a pas été abandonné, il a simplement été ajourné comme celui du projet de déplacement du conservatoire de musique derrière la police municipale, qui est un projet d'actualité mais comme vous le savez, Hubert FALCO, Président de T.P.M. qui a aussi baissé les investissements de TPM pour les années à venir, a annoncé que ce projet ne démarrerait pas éventuellement avant 2015. Pour l'instant, les élèves sont sur les deux étages, le premier et le deuxième étage.....(Intervention d'un élu non enregistrée)... Donc actuellement, il est utilisé dans ce cadre là.

M. CARRASSAN : Quelques observations M. le Maire. Je suis heureux d'avoir entendu la citation de Nicolas SARKOZY qui fut dite à Marseille et que j'avais énoncée ici au moment du débat d'orientation budgétaire, donc vous la reprenez à votre compte et vous vous en flattez, elle n'avait pas reçu le même accueil quand je l'avais prononcée à ce moment là ainsi que la presse l'avait noté.

M. LE MAIRE : Quel esprit polémique !

M. CARRASSAN : Pas du tout, ce n'est pas moi qui ai changé d'avis....

M. LE MAIRE : « changé d'avis » ?

M. CARRASSAN : Oui, quand j'ai cité Nicolas SARKOZY, en novembre, au moment du débat d'orientation budgétaire, cela a été considéré avec une certaine condescendance, n'est-ce pas ? Alors il n'était pas approprié, pourquoi ? Parce qu'au débat d'orientation budgétaire, le grand projet de musée a été abandonné et les crédits ont été...

M. LE MAIRE : Il n'a pas été abandonné, ne jouez pas sur les mots, il n'a pas été abandonné, c'est parce qu'il était nul, parce que la direction des musées nous a dit qu'il ne fallait pas le faire là, voilà, c'est cela la vérité et votre projet n'était pas finalisé, il n'existait pas, il n'avait même pas été validé.

M. CARRASSAN : Je me demande comment un projet non finalisé, a donné lieu à un concours national d'architecture lancé par la Ville, je me le demande et je ne suis pas le seul.

M. LE MAIRE : Mais c'est vous qui l'avez lancé, il n'y avait pas eu la validation de la Direction des Musées, mais bien sûr que non.

M. CARRASSAN : C'est amusant.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas amusant, c'est la vérité, cela ne me fait pas rire.

M. CARRASSAN : Moi non plus.....Qu'est-ce que vous dites ?

Intervention de M. GIRAN, micro fermé : Je dis c'est triste parce qu'il y avait un Maire à l'époque, je pense, il y avait un maire dans la ville d'Hyèresdonc je pense qu'il a validé.....

M. LE MAIRE : En 2010, je n'ai jamais validé ce projet, j'ai préféré évoluer et je suis très heureux de ne pas m'être lancé dans ces dépenses pharaoniques qui étaient prévues parce qu'il y a autre chose à faire. Vous savez, les Hyérois ont des préoccupations, quand je reçois des gens qui ont des problèmes d'emplois, des problèmes de logement, je vais leur dire : « eh bien, les amis, quand vous avez des problèmes, allez lécher les toiles au musée et comme cela tout sera résolu ».

M. CARRASSAN : M. le Maire, non seulement le concours a été validé mais il a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal....

M. LE MAIRE : Le concours...

M. CARRASSAN : Oui, le principe du concours....

M. LE MAIRE : On ne va pas revenir en arrière.

M. CARRASSAN : Vous contestez une vérité historique.

M. LE MAIRE : Vous n'étiez pas à la réunion de la DRAC qu'on avait faite l'an dernier et tu le diras Michel, qui s'était opposée à ce projet. Ils nous ont bien expliqué qu'un musée d'archéologie sous marine, cela se met sur un site d'archéologie, pas sur un centre ville.

M. CARRASSAN : M. le Maire, ce projet n'était pas un projet d'archéologie sous marine.

M. LE MAIRE : Michel, tu vas lire le courrier parce qu'il est bon de dire la vérité, allez lis le courrier. Il va vous lire le courrier et il va vous répondre tout de suite.

M. PELLEGRINO : Je vais le lire mais je ne vais pas le lire à chaque fois :

« La Direction des Musées de France, le 3 Août 2011 par lettre, a indiqué que des questions conditionnent la validité du P.S.C., du musée dans le bâtiment de l'ex banque de France, pour recevoir l'avis favorable ».

Je ne vais pas le dire dix fois, nous avons pris ces dispositions et ces projets, en accord avec la D.R.A.C., La Direction des Musées de France et avec l'Etat, qui sont partie prenante et qui nous aident vraiment de façon remarquable pour que nos projets avancent et avancent vite parce que nous avons perdu du temps et j'espère de tout cœur de ne pas avoir à mentionner à nouveau, ces documents et ces avis que nous avons déjà reçus.....

M. LE MAIRE : Mais il est bon Michel de répéter les choses, parce que certains ne l'ont pas encore compris.

Intervention de M. GIRAN, micro fermé : « Mais c'est quoi » !

M. LE MAIRE : C'est quoi, c'est la vérité, attendez, c'est la vérité.

M. CARRASSAN : Je suis insensible à cela. Ce que je veux dire, le courrier, ne trafiquez pas l'histoire, le courrier....

M. LE MAIRE : Ne commencez pas à employer n'importe quel langage, je sais que la diffamation, c'est votre habitude mais quand même.

M. CARRASSAN : Le courrier date de....

M. LE MAIRE : Du 3 Août 2011...

M. CARRASSAN : Voilà et le concours a été lancé après approbation unanime du Conseil Municipal, en 2010. Cela est un fait que tout le monde peut vérifier....

M. LE MAIRE : Eh bien voilà, on l'a arrêté.....

M. CARRASSAN : Alors, après, je fais simplement observer des choses vérifiables, après....

M. LE MAIRE : Nous aussi.

M. CARRASSAN : Après, mais chronologiquement, il faut suivre la marche des choses, après ce vote unanime, vous avez changé d'avis et l'argument que vous avez avancé au moment du débat d'orientation budgétaire, c'était la « crise grecque ». Parce qu'il y avait la crise grecque, les crédits du musée étaient supprimés, cela a été dit ici, cela a été repris par la presse, la crise grecque empêchait cette dépense dont les Hyérois auraient souffert, n'est-ce pas, comme vous venez d'ailleurs de le rappeler.

Alors que vois-je ? Je vois apparaître un autre projet, enfin non, une dernière remarque, ce projet si nul que vous dites, scientifique et culturel, a été réalisé par une conservatrice de 1^{er} rang, qui a été payée pendant cinq ans pour le réaliser, il est là et ce n'est pas un projet d'archéologie sous marine, contrairement à ce que vous venez de dire, il suffit de lire le projet, bien, rappel des faits.

Alors, je vois quoi aujourd'hui ? Je vois apparaître un autre projet, un projet de substitution et ce que je vois aussi, c'est que ce projet de substitution coûte à peu près aussi cher....

M. LE MAIRE : Il fait la moitié, moins de la moitié....

M. CARRASSAN : Non, il y a 4 millions d'inscrits, c'est le vote suivant donc je sais lire...

M. LE MAIRE : 3 400 000 au lieu de 6 500 000, c'est cela, la moitié.

M. CARRASSAN : Comme la crise est passée.....

M. LE MAIRE : La crise est passée, ils ont bu « un coup » hier soir nos dirigeants européens, puisque la crise est passée...

M. CARRASSAN : Au moment où la crise redouble, au moment où l'argent va se faire de plus en plus rare, à ce moment là alors que la structure de la zone euro est menacée et que depuis la Grèce cela s'est aggravé, c'est à ce moment là donc que tout d'un coup l'argent ressort. Je le constate, c'est tout. C'est un choix que vous faites et je constate une certaine incohérence entre novembre 2011 et juin 2012.

Cela fait une bonne raison de s'abstenir.....

M. LE MAIRE : Mais l'on s'en « f...t » que vous vous absteniez, je vous l'ai dit, nous, nous voulons faire avancer les choses....

Intervention d'un élu micro fermé.

M. LE MAIRE : Ma façon de gérer, c'est en fonction des Hyéroises et des Hyérois, aujourd'hui on est en période de crise, je n'ai pas à dilapider l'argent comme on avait envie de le faire, voilà c'est tout.

Intervention de M. GIRAN, micro fermé.

M. CARRASSAN : Il m'en faut d'autres pour me déstabiliser. Ce projet de substitution qui coûte quelques millions d'euros, en période d'une crise qui redouble c'est malgré tout sur le plan conceptuel, un projet en dessous du grand projet....

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. CARRASSAN : Je dis que oui.

M. LE MAIRE : Et moi je dis que non. Je ne vois pas pourquoi je me rendrai à votre opinion.

M. CARRASSAN : Mais je ne cherche pas à vous convaincre, j'exprime une opinion et je l'argumente. Donc, c'est un projet qui est conceptuellement inférieur parce que cela va donner quoi ? Si luxueux que ce soit, quel que soit l'argent qu'on y mette, ce sera un hall d'exposition avec quelque chose qui relève de l'information et qui relève de l'office de tourisme.

M. LE MAIRE : Cela c'est votre opinion.

M. CARRASSAN : Mais bien sûr, c'est mon opinion.

M. LE MAIRE : Mais gardez votre opinion.

M. CARRASSAN : Je souligne ce déficit conceptuel, si vous permettez de parler de la sorte, ce déficit conceptuel eh bien les Hyérois jugeront. Quant à la DRAC, si vous voulez, puisque l'on s'y réfère, je travaille avec elle depuis 20 ans et je sais ce qui s'est dit à la faveur....

M. LE MAIRE : Alors c'est un faux, la lettre.

M. CARRASSAN : Peu importe.

M. LE MAIRE : Comment peu importe ? La lettre de la DRAC, ce n'était pas un faux, on vous l'a lue deux fois parce que vous perdez la mémoire....

M. CARRASSAN : Qui vient après l'abandon du projet. Alors évidemment, la DRAC a essayé de sauver les meubles et je peux le dire.

Alors très bien, nous nous abstiendrons et vous laisserons agir et on verra si en 2014 c'est terminé.....

M. LE MAIRE : Ce sera bien avancé si ce n'est pas terminé en 2014.

M. CARRASSAN : Mais à retenir quand même mes Chers Collègues, ce n'était pas un projet d'archéologie, l'archéologie c'est pour Olbia et on en reparlera.

Intervention de M. DI RUSSO, non enregistrée.

M. LE MAIRE : L'autre musée, il est en Avignon déjà, il est sorti en Avignon.

M. CARRASSAN : Un travail de cinq ans.....

M. PELLEGRINO : Il était pourtant bien question d'un musée d'archéologie dans le centre ville, c'est d'ailleurs pour cela que la D.R.A.C. n'a pas suivi mais enfin M. CARRASSAN vous avez eu des relations pendant vingt ans avec la D.R.A.C., il se trouve qu'actuellement sur ces projets, c'est nous qui les avons et en plus ces deux projets, ce sont deux projets, ce n'est pas un seul projet, c'est le musée à Olbia puis ce centre d'interprétation.

Un petit détail, je tiens à dire aussi que Mme la Conservatrice dont vous parlez, elle aussi au départ a évoqué la possibilité dès le début, d'une légitimité d'un musée d'archéologie sur le site d'Olbia, bon elle a travaillé aussi, nous travaillons, nous cherchons des pistes, peut être qu'il faudrait arriver à un moment donné, à concevoir qu'il y a d'autres façons de voir la culture que la vôtre, Monsieur.

M. DI RUSSO : Je voudrais dire M. le Maire, je suis consterné, ce n'est pas digne d'un Maire de dire systématiquement « on s'en fout » là-dessus, Monsieur le Maire. Tout le monde a droit au respect et à la considération et là j'en arrive au point à me dire que vous pratiquez du « muselage ».

M. LE MAIRE : Du « muselage ».

M. DI RUSSO : Oui, du « muselage » absolument.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

Alors les gens qui sont « muselés » se sont exprimés à l'unanimité en fait.

**AFFAIRE N° 34 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE -
Réhabilitation - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du centre
d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Attribution - Autorisation de
signature**

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : C'est la suite logique en me donnant, si vous le voulez bien, l'autorisation de signer le marché selon la procédure d'appel d'offres.

Je mets aux voix ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - COMMUNICATION - Réalisation
d'une télé locale à vocation informative - Année 2012 - Mise en appel d'offres
ouvert**

M. LE MAIRE : Il s'agit d'un programme vidéo diffusé principalement sur Internet via le nom de domaine **www.hyerestv.com** pour informer les hyérois mais aussi les visiteurs de l'actualité de la ville.

complétée par des reportages institutionnels thématiques.

Le journal sera thématique puisqu'il va être diffusé deux fois par semaine et bien entendu, il y aura des flashes info qui pourront être insérés quotidiennement suivant l'actualité, par exemple : arrivée des gens du voyage, un accident, info trafic, risque d'incendie ou peut être après tout pour annoncer une bonne nouvelle, pourquoi pas ?

HyèresTV disposera également d'une plate forme internet de diffusion thématique et chronologique qui va permettre que chaque internaute puisse consulter les archives précédemment diffusées en mode replay.

Pour intéresser et informer les Hyérois nous devons à la fois dispenser une information de proximité mais également de faire en sorte que cette information colle à l'actualité que le délai de création, que le délai de réponse soit très rapide, ce que nous ne pouvons pas avoir avec un journal municipal puisqu'il y a le délai de création, le délai d'impression, le délai de distribution.

L'intérêt principal de ce média, c'est de pouvoir se rapprocher de la chronologie des faits par une information visuelle et sonore plus complète et surtout de ne pas limiter le nombre de pages. Aujourd'hui, par exemple, on pourrait parler du problème de démoustication qu'il y a sur la ville, par exemple, sans se limiter en temps et développer de façon plus importante, de façon plus globale, du projet.

Il s'agit d'un projet d'information objectif, c'est en fait une diffusion de faits sans interprétation, il constitue aucunement une tribune politique, ce n'est pas la télé locale du Maire, ce n'est pas un support destiné à la gloire de la municipalité, c'est un support d'informations novateur, disons conçu un peu en adéquation avec l'évolution du monde actuel dans lequel nous vivons, un support performant, un support complet, j'ajouterai un support réactif à destination principalement des Hyéroises et des Hyérois.

Alors si d'aventure, on me posait la question de savoir : « par quels moyens M. le Maire, on a financé ce genre de démarche ? », eh bien je dirais comme vous le savez, le financement de cette télé, c'est du fonctionnement et comme nous travaillons sur des budgets qui sont contraints, cela a été fait sur le budget de la communication par rapport à des économies qui ont été faites, je pense, par exemple, au journal municipal qui paraît désormais tous les deux mois, on a par exemple supprimé les enveloppes et supprimé aussi la plupart des envois, tout cela pour faire des économies, économies de création d'impression et de distribution, qui permettent de faire démarrer ce nouveau média et je pense qu'il faut vivre avec son temps.

Cela nous permettra aussi de faire intervenir, disons sur un sujet d'actualité qui soit important. Le député, par rapport à une loi qui intéressera les Hyéroises et les Hyérois, par exemple, pourra être interviewé sur sa position par rapport aux gens du voyage ou la façon dont on pourrait faire évoluer la loi. On peut interviewer le Conseiller Général du Canton Est, par rapport à un projet que le Conseil Général aura réalisé sur la partie Est du Canton.

Je veux dire simplement, que ce ne sera pas le lieu d'annoncer par exemple, que Dimanche l'association des Amis du Maire, fait un repas.

Il y a eu un appel d'offres qui a été fait et la société Créaconception qui a remporté le marché a proposé les meilleurs prix, la meilleure qualité de son travail a été examinée en commission et elle dépassait, me dit-on, sans équivoque tous les autres candidats.

M. ROUX : Ce projet me paraît sulfureux M. le Maire, pas par rapport à vous mais par rapport à ce qu'il peut devenir. C'est un outil de propagande en définitive...

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. ROUX : ...c'est un outil de propagande, c'est un outil concurrentiel du journal Var Matin....

M. LE MAIRE : Mais non, de FR3 éventuellement mais pas de Var Matin, puisque Var Matin écrit.

M. ROUX : Var Matin, la page locale, FR3 il n'en parle pas beaucoup mais enfin....Il faudrait qu'il y ait des règles et je ne voterai de telles délibérations que si je connais les règles, qui va piloter, comment l'appel d'offres s'est-il passé et est-ce que l'opposition, ou n'importe qui, aurait un droit de réponse si par hasard il y avait une attaque ?

M. LE MAIRE : Bien entendu mais il n'y aura pas d'attaque. Je prends l'engagement devant tout le monde que s'il y avait attaque, vous aurez un droit de réponse mais il n'y aura pas d'attaque.

M. ROUX : Mais vous ne serez pas toujours là M. le Maire....

M. LE MAIRE : Après, on verra.

M. ROUX : Il faut bien « barder » votre projet, M. le Maire.

M. LE MAIRE : On n'est pas éternel.

M. ROUX : Exactement et donc il peut y avoir une suite de votre projet....

M. LE MAIRE : Vous savez, le Conseil Municipal peut tout modifier.

M. ROUX : Il faut bien s'entourer dans ce genre de projet, de garanties.

M. LE MAIRE : Vous savez, je prends un exemple : on peut très bien utiliser ce média pour expliquer le projet de l'avenue du XVème Corps, pour parler de la démostriction, du plan de circulation, on peut parler du plan canicule, des effets de la modification de la fréquence des trains, des T.E.R. dans l'avenir sur le quartier de la Gare, du déplacement de la Gare Routière, voilà c'est cela le genre de problèmes. Ce n'est pas de dire du mal du Député, ni du Président de la République....

M. ROUX : Je conçois bien mais ce que je voudrais c'est qu'avant de s'embarquer dans un tel projet, quels sont les gens qui vont faire le programme ?

M. LE MAIRE : Ce sont des employés municipaux.

M. ROUX : Est-ce que ce seront des élus qui pourront dire : « on fait une commission et c'est à nous à faire le programme avec des élus de la majorité et de l'opposition », si ce n'est pas comme cela, cela me paraît dangereux M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre clairement. Il y a eu un appel d'offres qui a été fait, à ma connaissance, c'est M. NOYER qui siège à la commission d'appel d'offres, chacun a eu accès au cahier des charges, connaît le projet, ce sont des journalistes pas des élus. Ce n'est pas une télévision à la gloire de X, Y ou Z, maintenant si quelqu'un veut le faire, qu'il le fasse mais tant que je serai Maire, c'est comme cela. Vous savez les Hyéroises et les Hyérois, ce ne sont pas des imbéciles, on ne les manipule pas comme cela.

Par contre, expliquer le P.L.U., expliquer l'évolution du Parc, il y a des sujets pratiquement au quotidien qui pourraient, qui seraient l'occasion d'une information, l'objectif, on a dit : quelle serait la différence avec le magazine municipal ? C'est que là on se permet, on peut être beaucoup plus réactif, on peut avoir des réactions à chaud, voilà c'est tout.

Mlle MOIZAN : Oui, M. le Maire, 1 500 000 € sur trois ans, si je fais bien le calcul, au minimum, cela me paraît dispendieux, 1 500 000 €...

M. LE MAIRE : Mais non, il y a un maxi et un mini, vous savez, vous pouvez faire plein de reproches mais il y en a un que l'on ne me fera pas et je vous l'annonce à l'avance, c'est qu'en Mars 2014 lorsque ce sera la fin de l'actuelle municipalité et future qui arrivera, on pourra tout me reprocher sauf d'avoir laissé la ville en mauvaise santé financière. La ville est en bel état financier et cela restera....

Mlle MOIZAN : 223 000 € prix minimum global forfaitaire annuel. Sur trois ans, 671 000 € - Lot technique – réalisation de reportages thématiques 250 000 € maximum annuel.

Vous estimez à combien alors le coût ?

M. LE MAIRE : Le montant forfaitaire, réalisation d'un JT bi hebdomadaire d'une durée de 20 minutes pour un montant forfaitaire de 223 000 €.

Vous savez, je n'ai pas l'habitude de dépenser l'argent que je n'ai pas. L'objectif, ce n'est pas de dépenser de l'argent, ce n'est pas de faire travailler les petits copains, c'est simplement d'informer mieux les Hyéroises et les Hyérois, par rapport aux problèmes de la ville.

Mlle MOIZAN : Le lot technique n°3, M. le Maire, il correspond à quoi, vous ne le comptez pas ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas que je ne le compte pas, c'est en cas de besoin, ce n'est pas obligatoire.

Mlle MOIZAN : Cela va se résumer à un JT bi-hebdomadaire de 20 minutes.

M. LE MAIRE : Voilà.

Mlle MOIZAN : Bi-hebdomadaire, cela ne veut pas dire au quotidien, je suis désolée.

M. LE MAIRE : O.K.

Mlle MOIZAN : Non, ce n'est pas O.K. Je trouve que le projet est dispendieux et au demeurant je m'interroge aussi puisque vous venez de dire que cela vient en complémentarité du journal municipal mais avec une réactivité bien plus grande, 1 - je pense que le site web de la mairie aurait pu tout à fait répondre à ce besoin de réactivité, un site web permet cela, d'incruster des petits reportages vidéos....

M. LE MAIRE : C'est ce que l'on fait, cela va être comme cela...

Mlle MOIZAN : Sans la création d'un journal télévisuel et deuxièmement quelle est la part qui sera laissée à l'opposition....

M. LE MAIRE : Je l'ai dit, c'est de l'information, il n'y aura pas....

Mlle MOIZAN : Mais le journal municipal aussi M. le Maire, ce n'est pas un motif de propagande, vous l'avez oublié, c'est de l'information et pourtant la loi donne à l'opposition le droit de s'exprimer dedans, quelle est la différence ? Vous considérez que le journal est votre outil de propagande et que la télé, non, je ne comprends pas ?

M. LE MAIRE : Je ne répondrai pas à ce genre de question.

Mlle MOIZAN : M. le Maire, vous me dites : ce n'est pas un outil de propagande, le journal municipal non plus, ce n'est pas pour cela que l'on n'a pas le droit d'y répondre dedans.

M. GIRAN : Je partage totalement ce qui a été dit. Je trouve que dans la période de rigueur budgétaire nécessaire dont M. DALMAS se faisait tout à l'heure l'écho....

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas une dépense supplémentaire puisque je vous dis que ce sont des économies....

M. GIRAN : Vous arrivez à faire 400 000 ou 600 000 €....

M. LE MAIRE : Mais non, il n'y a pas 600 000 €, ce sont 250 000 €, allez, oui, c'est sur trois ans, ce n'est pas sur un an....

M. GIRAN : Relisez votre délibération mais si véritablement vous arrivez à faire de telles économies, ce n'est pas de la gestion, c'est de la magie. Que des priorités dans la Commune d'HYERES, aujourd'hui, notamment en matière budgétaire, ne sont pas de créer une télévision locale, je crois moi aussi qu'un site internet évolué pourrait répondre à beaucoup de questions et je crois enfin, comme cela a été souligné, qu'il faut une garantie déontologique et le droit de l'opposition là dedans.

Par exemple : si l'on vous disait, est-ce que les conseils municipaux sont intégralement filmés et retranscrits ? Vous dites : oui.

M. LE MAIRE : On verra, pourquoi pas.

M. GIRAN : Si vous dites « on verra »....

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? Mais parce qu'aujourd'hui cela n'est pas fait, aujourd'hui on n'a pas les moyens de le faire.

M. GIRAN : Le strict minimum est que, dans des journaux ou dans une télévision, il y ait un comité de rédaction et que la totalité des groupes de l'opposition y soient représentés à parité de telle façon qu'il n'y ait pas de difficultés.

Hormis cela, je voterai contre un projet dispendieux et obscur.

M. DI RUSSO : Je suis tout à fait contre, je ne comprends pas franchement cette délibération et j'espère qu'il y aura une réaction là-dessus. On est toujours en temps de crise, vous l'avez souligné, on va dépenser énormément, c'est une dépense pharaonique là-dessus. Je pense qu'aujourd'hui, franchement M. le Maire, je ne vois pas l'intérêt de monter cette télé locale. Je pense qu'internet répond largement justement à l'information des Hyéroises et des Hyérois. Réagissez, ne votez pas cela, il y a des économies à faire, il y a autre chose à faire, il y a d'autres choix à donner, non là-dessus. Vous avez le magazine, vous avez le « rendez-vous », vous avez le site internet, faites-le marcher ce site internet, il y a quand même des informations, vous avez en plus la presse locale, c'est tout à fait inefficace donc mais là-dessus faisons des économies, ne votons pas cela, ce n'est possible.

Mme CHAMBOURLIER : Puisque l'on parle d'économie, je voudrais tout d'abord dire que l'eau potable est très bonne et signaler au passage alors que l'on parle d'économies et des besoins vitaux de la ville, c'est que certains quartiers n'ont pas droit à cette eau là, alors pourquoi ? On n'a pas d'eau potable dans certains quartiers. Ne dépensez pas l'argent des Hyérois à des choses complètement futiles alors qu'il y a internet, pensez plutôt que l'avenir des Hyérois, c'est dans l'eau potable, oui Mme PILON, on n'a pas d'eau potable...

M. LE MAIRE : Quand on achète des maisons en terre agricole, c'est sûr que l'on n'a pas l'eau potable, mais enfin, ce n'est pas l'objet du débat Mme CHAMBOURLIER.

Mme CHAMBOURLIER : Ne vous repliez pas derrière le problème de la campagne, Monsieur POLITI. Ne vous repliez pas là derrière parce que nous sommes situés en dessous le Jardin Olbius Riquier, près du Centre Ville et vous m'agressez, ce n'est pas la première fois que vous m'agressez sur le fait que j'ai acheté une maison en dessous le jardin Olbius Riquier. Quand je vous parle des moustiques, j'ai acheté à un endroit où il ne fallait pas, chaque fois vous m'agressez sur ce problème là, mais c'est inadmissible cela.

M. GIRAN : Comment peut-on dans une enceinte, qui se dit républicaine, faire une allusion à un problème éventuel privé, d'un membre du Conseil Municipal, je trouve que cela n'est pas digne.

M. LE MAIRE : Je pense, Mesdames et Messieurs, que l'on parle d'une télé locale.

Mme PILON : Vous m'avez interpellée, si vous avez dit : « Mme PILON ». Simplement, je disais que vu l'heure, vu les questions, vu l'importance du Conseil, on est en train de déborder, on parlait de la télé locale. Monsieur le Député disait : est-ce que l'on va filmer tous les conseils municipaux, je trouve que pour les Hyérois cela serait très intéressant mais s'ils nous voyaient du début jusqu'à la fin, peut être que l'on s'expliquera le taux d'abstentions à certaines élections.

Mme CHAMBOURLIER : M. le Maire, l'hygiène des habitants est primordiale.....

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir, je vous coupe la parole, ce n'est pas l'objet.

M. CARRASSAN : Juste une remarque qui n'a pas encore été faite. On a dit ce qu'il fallait dire sur le côté dispendieux du projet. Sur son côté confus, il se trouve quand même que c'est à un an et demi des élections municipales, ce qui ne peut pas être un hasard.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

12 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. ROUX, M. HOFFART, Mme DURIEU, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 36 - JEUNESSE - Demande d'aide financière à la Direction
Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de Provence Alpes Côte d'Azur concernant le dispositif
Passeport Loisirs Jeunes.**

M. CUNEO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela intéresse les gamins entre 14 et 17 ans, domiciliés sur la commune d'HYERES, aujourd'hui il y a 210 adhérents et l'objectif est d'accompagner les jeunes dans les projets de loisirs ou de formation, ils peuvent réaliser des stages, soit en Mairie, soit en association et ils obtiennent en contrepartie, un certain nombre de points qui correspondent à une aide financière pour l'accès à des loisirs ou de la formation. Nous sollicitons pour cela, une subvention de 20 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 37 - MEDIATHEQUE - Numérisation de documents patrimoniaux -
Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne « l'antiphonaire dit de Porquerolles », « Promenade pittoresque dans le Var » d'Alphonse Denis, « Hyères et ses environs » d'Amédée Bodinier, « Etude sur les noms de lieux du terroir d'HYERES » de Paul Roux.

Une subvention de 30 % ou plus élevée si possible.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 38 - MEDIATHEQUE - Numérisation de documents patrimoniaux -
Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la culture et de la
communication –Direction régionale des affaires culturelles.**

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 39 - MEDIATHEQUE - Restauration de documents patrimoniaux -
Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 40 - MEDIATHEQUE - Restauration de documents patrimoniaux -
Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la culture et de la
communication –
Direction régionale des affaires culturelles.**

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 41 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives - Travaux de
numérisation 2012 - Demande de subvention au Conseil Général du Var.**

M. AMIC : Le fonds DURIEUX qui a été répertorié, cela a été un gros travail des services des archives, exactement 90 866 négatifs et nous en faisons numériser, à peu près 1/3 à haute définition, ce qui sera quelque chose de très important pour les chercheurs et pour l'histoire de notre commune.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 42 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives. Travaux de
numérisation 2012. -Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et
de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives - Convention avec l'Association « Groupement Amical des Généalogistes du Var ». Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. AMIC : Rapporteur

.... Recherche généalogique, donc là, ils sont encadrés par des associations, cela nous coûte rien et bien sûr, c'est dans l'intérêt de tout le monde.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site Archéologique d'Olbia - Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine –Autorisation à M. le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - CULTURE ET PATRIMOINE - Instruments de musique - Déclassement et cession à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis - Convention avec l'Association «Compagnie du Théâtre de l'Echo» - Autorisation à M. le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est une nouvelle convention que l'on signe avec le Théâtre de l'Echo qui est pensionnaire au niveau du théâtre Denis.

M. CARRASSAN : Juste une observation. La Compagnie de l'Echo a été installée en résidence au Théâtre Denis, par Léopold RITONDALE et moi-même, en 2003, cela fera dix ans l'année prochaine. Evidemment, c'est une compagnie qui rend un grand service culturel, qui en matière de spectacle vivant et de théâtre, diffuse et crée, donc c'est très bien de poursuivre la convention sauf que, j'ai relevé une petite modification, à la fin de l'article 3, on prévoit de prélever une redevance sur les recettes qu'elle ferait quand elle fait payer les spectacles.

Alors mon observation est la suivante : je vois une contradiction entre le principe de la résidence et cette possibilité de prélever un peu d'argent sur ces recettes qui font partie de l'équilibre de ces comptes, évidemment. Je trouve cela un peu dommage, je ne trouve pas que ce soit un bon signe qui aille dans le sens de cette résidence et de la reconnaissance du travail accompli. Donc, j'y vois comme une contradiction et peut être, bon, cela serait mesquin de les faire payer, voilà.

M. PELLEGRINO : Non, c'est une mauvaise interprétation de M. CARRASSAN. C'est tout simple, nous répondons à la législation en vigueur, à savoir que ces compagnies, c'est simplement, une mise à disposition du Théâtre Denis, qui sera faite à un prix très modique, de l'ordre de 70 €, 75 €, pour la bonne et simple raison que nous mettons à disposition le théâtre Denis et en même temps, elles font payer et donc nous nous sommes trouvés en défaut par rapport à la loi, à la législation en vigueur, donc pour toutes les compagnies d'ailleurs, il n'y a pas que l'Echo, les autres aussi, à partir du moment où l'entrée est payante, c'est l'obligation de leur demander une mise à disposition et de leur demander une participation et c'est un tarif qui va être d'ailleurs voté bientôt, qui a été voté, la dernière fois. C'est un tarif très modique, nous en avons discuté avec eux, cela c'est fait en pleine concertation et ce n'est absolument pas ce que vous dites, c'est-à-dire, un prélèvement sur leurs recettes, ce qui serait absolument aberrant, j'en conviens.

M. CARRASSAN : Je veux bien mais si c'est le cas, si c'est l'application de tel ou tel article de loi, la mesquinerie dont je parle, je la mettrai sur le compte de l'administration, c'est culturellement quelque chose qui ne colle pas. Peu importe le reste. Je n'incrimine personne mais la loi est ici mal faite.

M. LE MAIRE : Il faudra le dire au Député.

M. CARRASSAN : Si c'est le cas.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

6 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 47 - CULTURE ET PATRIMOINE - Campagne obligatoire de ravalement de façades - Règlement secteur Béal - Portalet - Savonniers.
Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je dois vous rappeler que l'an dernier, à la suite de la délibération du 11 Février 2011, nous avons lancé le processus de campagne obligatoire de ravalement des façades sur les quartiers, objet de renouvellement urbain, je pense à République, à Limans, Béal, Portalet ou Oustaou Rou. Ce jour là, nous avons approuvé le règlement relatif au secteur République.

L'objectif qui est poursuivi par cette mesure est d'accompagner des effets du renouvellement urbain entrepris depuis de nombreuses années au travers de l'opération d'amélioration de l'habitat.

En effet, si les équipements publics s'améliorent, si l'effort commercial s'avère probant, si la lutte contre l'habitat indigne porte ses fruits, l'aspect de nos façades, à quelques exceptions près, stagne.

C'est la raison pour laquelle, ce dispositif de ravalement obligatoire, a été instauré et je rappelle bien entendu, que nous l'accompagnons financièrement.

J'ai demandé à nos services, de savoir où nous en étions de la démarche au niveau de la Place République.

Il y a 19 immeubles qui sont concernés, ils regroupent 67 propriétaires.

La saisine amiable a été effectuée en avril 2011 et les injonctions règlementaires interviendront en Juillet 2012 sur 6 mois. A défaut de réalisation, les sommations règlementaires interviendront en Janvier 2013 sur 12 mois.

Ainsi, fin 2013, les travaux auront été exécutés, c'est la phase finale.

Sur 18 immeubles concernés actuellement, 4 ont le dossier en cours de montage avec Cœur de Ville. 8 sont en attente de devis d'entreprises. 2 sont en contact. 4 présentent des difficultés (successions, copropriétés...°).

L'objet de la présente délibération est d'approuver un règlement similaire au niveau du Secteur Limans Béal Portalet Savonniers.

Mlle MOIZAN : Les subventions sont-elles conditionnées à la réalisation de mise en décence de l'intérieur des logements ?

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait, d'où certains problèmes aujourd'hui.

Mme CHAMBOURLIER : Puisque l'on parle de façades, je voulais vous demander l'installation des toiles, avenue Général de Gaulle....

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir avec les façades.

Mme CHAMBOURLIER : Je suis d'accord mais l'on a percé les façades, l'autorisation avait-elle été demandée aux propriétaires ?

M. LE MAIRE : Oui, on l'a fait la nuit, en cachette, bien sûr.

Mme CHAMBOURLIER : Non, mais est-ce que je peux avoir la réponse ? Est-ce que l'autorisation a été demandée ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire une chose très simple. Quand les propriétaires nous ont dit non, on ne l'a pas fait et aujourd'hui on a plus de demandes d'en faire plus, que l'inverse. Mais de toute façon, cela est hors sujet, l'objet de la délibération c'est la campagne obligatoire de ravalement de façades qui concerne le secteur Limans Béal Portalet et nous avons fait le point sur la Place de la République. Ceci étant dit, pour la question que vous posez, bien sûr, vous aurez une réponse, il suffit de contacter M. LAROCHE à V.A.D., il vous donnera des informations plus en détail.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - ANIMATION - Saison artistique 2012-2013 - autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de co-organisation entre la S.A. CDTH et la Commune

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est la saison à l'Auditorium du Casino, dans le cadre de la 15^{ème} année de délégation pour l'exploitation.

M. CARRASSAN : M. le Maire, c'est une vieille convention, comme vous venez de le faire apparaître. La première saison ayant eu lieu en 1999/2000 et tout le temps que j'ai rapporté cette délibération, j'ai toujours loué les rédacteurs du cahier des charges qui s'imposent au Casino, parce que comme vous pouvez tous le voir, cette convention est très avantageuse pour la Commune, elle l'est beaucoup moins pour le Casino mais on ne s'en plaindra pas. Alors pourquoi est-elle si avantageuse pour la Commune, c'est qu'avec le temps qui est passé, aujourd'hui le Casino est tenu de payer 75 % du déficit de cette saison, ce qui est quand même très confortable.

Alors j'ajoute un point très délicat. Le Casino est tenu chaque année de demander un abattement au Ministère des Finances, sur le produit brut des jeux dans la mesure où il participe au déficit de la saison artistique.

J'espère qu'il le demande et j'espère aussi qu'il pourrait l'obtenir parce que s'il l'obtenait, ce n'est pas 75 % du déficit qu'il paierait, c'est 100%. Donc voilà une convention qui est tout à la gloire des rédacteurs du cahier des charges de l'administration à laquelle il appartenait, puisqu'elle fait profiter la commune du produit des machines à sous, où les braves gens vont perdre leur argent.

M. LE MAIRE : La grande différence entre vous et moi, c'est que moi je considère que cet établissement le Casino, quand il réussit, c'est la réussite de la ville. Vous, vous mettez en opposition avec eux mais enfin cela est votre problème.

M. CARRASSAN :C'est un fait.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 49 - COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION - Prestations d'agents de sécurité et de maîtres chiens - Marché à bons de commande - année 2012 – Mise en appel d'offres ouvert.

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Avant de me demander pourquoi cela passe de 80 000 € à 180 000€, c'est simplement dans le cadre de la mutualisation des missions, on incorpore la mission de surveillance sur le port d'HYERES.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - ANIMATION - FESTIVAL'HYERES - Création d'une buvette et tarifs

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : La Ville d'HYERES organise comme vous le savez, cet été, six concerts à l'hippodrome dans le cadre de Festival'Hyères, c'est la 3^{ème} manifestation, du 30 Juillet au 9 août et afin d'ouvrir une buvette et de fixer pour ces manifestations, les tarifs suivants :

- sandwiches (jambon, saucisson, fromage) : 3,50 €
- soda : 2 €
- petite bouteille d'eau : 1,50 €
- verre de vin 2 €
- verre de bière à pression : 2,50 €.

Mme CHAMBOURLIER : M. le Maire, je voulais savoir s'il était nécessaire de créer une buvette, étant donné, qu'il y a quand même un établissement qui s'occupe de ces boissons et de ces sandwiches ? Était-ce le rôle de la Mairie de faire ceci et qui va s'en occuper, qui va tenir la buvette ?

M. LE MAIRE : Je voulais vous répondre que c'est une excellente question parce qu'il y a une buvette, il y a un établissement sur place qu'on est allé rencontrer, qui n'a pas souhaité assurer la buvette, deuxièmement, puisque comme je vous l'ai dit, c'est un travail en régie qui va être fait, donc ce sont des employés mairie qui vont tenir cette buvette, ceux-là même qui nous servent lors des nombreuses animations, quand il y a des buffets, voilà.

Mme CHAMBOURLIER : C'est quand même étonnant qu'un commerçant refuse de travailler.

M. PELLEGRINO :

(Interférences d'un téléphone portable à proximité de Monsieur PELLEGRINO, transcription difficile)

Une petite précision, c'est-à-dire, que d'autres manifestations, comme le « Midi Festival », comme pas mal de salons qui se font là bas, comptent aussi leur buvette depuis pas mal de temps, donc cela ne pose pas de problème, nous avons discuté avec lui, il a bien son domaine spécifique, après pour le reste, c'est une très grosse organisation, surtout vu les milliers de personnes qu'il va y avoir, cela c'est fait comme cela, il n'y a aucun souci.

M. LE MAIRE : Après tout, je me dis que cela fera une recette en plus, alors ce n'est pas plus mal.

Mme CHAMBOURLIER : C'est bien pour la télévision, comme cela on aura des « sous ».

M. LE MAIRE : Riez, riez un peu, elle fait dans l'humour, c'est très bien comme remarque.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 51 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Hébergement d'une colonie de vacances au Lycée d'enseignement général et technologique agricole HYERES-AGRICAMPUS, durant la saison estivale - Convention.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela se fait chaque année et cela dure du 6 juillet au 30 août.

Je mets aux voix ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 52 - SPORTS - Convention relative à la mise à disposition d'équipements et de matériel entre le Département du Var, la Commune et les Collèges. - Année 2012 et suivantes.

M. BORIES : Rapporteur

M. LE MAIRE : Ce sont des barèmes pour mise à disposition d'équipements.

M. BORIES : Ce sont des tarifs qui sont fixés par le Conseil Général : 13 € pour les stades, 10 € pour les gymnases et 55 € pour la piscine. Ce sont des tarifs horaires.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 53 - SPORTS - Complexe Aquatique - Création d'un tarif 'Bien-Etre'

M. BORIES : Rapporteur

M. LE MAIRE : Dans un but de créer de nouvelles recettes, il y a création d'une nouvelle activité « Bien être » avec hammam ou sauna et cours d'aquabike, une séance 6 €, 10 séances 50 €.

Mme CHAMBOURLIER : N'est-ce pas encore concurrencer les commerçants que de faire une activité qui peut être privée ?

M. LE MAIRE : Quand on voit que l'on a un établissement comme cela qui est un établissement public qui génère un déficit de l'ordre de 1,5 millions, je crois, eh bien on essaie de faire des recettes et il n'y a pas d'aquabike en centre ville.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 54 - AMENAGEMENT - Zones d'Activités Economiques- Délégation du Droit de Préemption Urbain à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

M. LE MAIRE : Lors de la séance du 26 Avril, nous avons confirmé et précisé le droit de préemption urbain au regard du nouveau P.L.U. Dans la foulée de cette délibération, il convient aujourd'hui de confirmer également, la délégation du droit de préemption urbain à T.P.M. pour les zones d'activités, bien sûr, à l'exception de l'hippodrome.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 55 - AMENAGEMENT - Loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, Modalités de consultation du public.

M. LE MAIRE : A la suite de la proposition de loi qui avait été faite sous la présidence SARKOZY, en mars dernier, qui concernait une majoration du COS de 30%, il convient avant tout d'adopter les modalités de concertation au public : site Web, note d'informations et cahier de doléances en mairie du 3 septembre au 5 octobre. Synthèse lors d'une prochaine délibération, ce qui veut dire, que l'on n'a jamais dit que l'on n'était ni pour, ni contre, et d'autre part, Mlle MOIZAN, le confirmera, rien ne dit que cette loi ne sera pas abrogée. On est bien d'accord ?

Mlle MOIZAN : Vous m'enlevez les mots de la bouche, j'allais vous dire qu'il était urgent de ne pas délibérer là-dessus, dans le décret ouvrant la session parlementaire, le projet d'abrogation est mis au vote et j'ai bon espoir que cette loi soit abrogée.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle on ouvre l'enquête publique.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 56 - AMENAGEMENT - Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois-énergie et cogénération bois sur le quartier de la Crestade Demi-Lune - Demande de subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. LE MAIRE : Si vous voulez, dans le cadre de la création de cette ZAC de la Crestade, qui prévoit la construction de près de 400 logements, il y a un bilan énergétique avant le lancement de cette ZAC, c'est la loi maintenant, cela nous a permis dans le cadre de projets novateurs en matière de développement durable de proposer autour de nous, c'est-à-dire, au collège, à l'hôpital Marie Josée Treffot, au Commissariat de Police, au futur pôle santé, à la clinique Sainte Marguerite, de participer à ce tour de table, pour éventuellement utiliser une même source d'énergie, afin de chauffer les locaux. Je crois que cela va dans le bon sens.

Mlle MOIZAN : Je m'en réjouis et je tiens à le souligner, je trouve que c'est une excellente initiative.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'il y a un projet de mise en place d'un premier éco-quartier sur une partie de la Crestade.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 57 - ENVIRONNEMENT - Adhésion à la Charte Départementale de la Mer et du Littoral

M. LE MAIRE : Ce document met en avant les atouts et les contraintes de notre littoral au travers d'un diagnostic environnemental et socio économique, cet outil va nous permettre avant tout de mettre en place des collaborations efficaces avec les autres acteurs, afin de mettre en valeur notre littoral et je voudrais simplement rappeler que ce n'est pas une règle supplémentaire de contraintes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 58 - ENVIRONNEMENT - Projet de Contrat de baie des Iles d'Or -
Avis de la Commune sur le périmètre**

M. LE MAIRE : Nous devons, comme vous le savez, nous prononcer sur le périmètre. Je vous rappelle que notre Commune est partagée entre deux contrats de baie, sur la partie Ouest du Tombolo, on regarde du côté du contrat de baie de Toulon et du côté Est, c'est le contrat de baie des Iles d'Or.

C'est à l'initiative de T.P.M., ce périmètre inclut le bassin versant du Gapeau et cette délimitation est basée sur le découpage du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il suit une logique d'écoulement des eaux qui nous apportera une aide dans notre politique de gestion des eaux relative au bassin versant du Gapeau.

Par ailleurs, le golfe de Giens et le Tombolo Ouest, comme je vous le disais, en préambule, sont rattachés au contrat de baie de la rade de Toulon. Donc, ainsi je vous confirme que la ville d'HYERES participera à ces deux contrats de baie.

Mlle MOIZAN : Je voulais juste en profiter par rapport au Pavillon Bleu que nous n'avons plus M. le Maire, est-ce que ce n'est pas un peu regrettable, cela avait quand même une portée sur le tourisme, il y a plein de touristes qui attachent de l'importance à ce pavillon bleu.

M. LE MAIRE : Vous savez, je pars du principe que cela finit par être un impôt déguisé. Depuis 1986, et pour les ports cela a été un peu plus après, mais on l'avait sans discontinuer. Il y a plusieurs communes dans le Var qui ont essayé d'abandonner ce Pavillon Bleu et on a, si vous voulez, en projet, dans le cadre de l'association des Communes du Littoral Varois et peut être sur le plan national avec l'ANEL, de créer en fait un label qui soit et qui risque de coûter de l'argent. Si on avait payé les 2500 € on l'aurait aussi. Je rappelle quand même que le Pavillon Bleu nous concerne toujours puisque nous avons toujours le pavillon bleu des ports en 2012.

Mlle MOIZAN : Je ne sais pas si 2500 €, ce n'est pas une énorme dépense par rapport à l'attachement....

M. LE MAIRE : Cela a été un peu un geste de mauvaise humeur, « toujours payer, toujours payer », à HYERES, 2500 €, on peut les utiliser ailleurs.

M. DI RUSSO : M. le Maire, nonobstant ce que vous avez dit, c'est quand même un peu dommage pour une ville et plusieurs fois, vous êtes revenu là-dessus, qui se veut une ville aux nombreux labels, que finalement cette année, on n'ait pas le label Pavillon Bleu, parce que c'est vrai que cela a quand même une influence touristique importante.

M. LE MAIRE : A l'époque, M. DI RUSSO, vous aviez voté le budget et vous étiez au courant.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 59 - LOGEMENT - Centre Ville - OPAH-RU 2012/2017 - Convention de Partenariat avec le Conseil Général du Var - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention

M. LE MAIRE : En rappelant, que le Conseil Général n'étant pas signataire, il faut donc signer un contrat particulier avec lui afin qu'il nous aide dans cette démarche.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 60 - LOGEMENT - Centre Ville - OPAH-RU 2012/2017 - Convention de financement avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention

M. LE MAIRE : Le Conseil Régional a signé la convention mais il a besoin d'une délibération pour fixer les modalités financières d'application de cette convention.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 61 - LOGEMENT - Centre Ville - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain - OPAH-RU 2012/2017 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter l'Agence Nationale de l'Habitat pour le financement de l'équipe opérationnelle

M. LE MAIRE : Il s'agit de solliciter auprès de l'ANAH, une subvention pour financer l'équipe opérationnelle qui gère l'OPAH-RU.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 62 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Office
Municipal du commerce et de l'artisanat - Signature d'une convention de
partenariat avec l'association 'les Vitrines de Hyères - CDH'**

M. GUITTON : Rapporteur

M. LE MAIRE : Nous allons mettre à disposition, une pièce au sein du kiosque Clémenceau pour assurer leur activité auprès des commerçants hyérois.

Je voudrais rappeler et remercier cette association, qui est partenaire de la ville depuis plusieurs années et qui à ce titre participe à la dynamisation de notre centre ville.

Je voulais aussi rajouter que dans le cadre du transfert de la gare routière, qui va se faire au mois de septembre et qui va être dans un premier temps installée à Espace 3000, la vente des billets de la gare routière, réseau Mistral et Var Lib, s'effectuera sur le kiosque Place Clémenceau.

Mlle MOIZAN : Sans vouloir remettre du tout en cause l'association « Les Vitrines de HYERES » qui rend des grands services à la ville, je me demandais si les commerçants qui ne font pas partie de ces associations, il y en a beaucoup, ont été consultés et si même ils pourront avoir une vitrine dans ce local, ou simplement faut-il être membre de l'association pour pouvoir faire valoir son commerce ?

M. LE MAIRE : Vous savez pertinemment que l'on ne met pas à disposition pour une personne, on le fait pour une association et puis c'est dans le cadre de l'intérêt général.

M. GUITTON : En termes d'organisation de l'office communal du commerce et de l'artisanat, c'est un partenariat avec les Vitrines de HYERES, il ne faut pas oublier que le service Commerce et Artisanat, va assurer une partie de la présence qui est là pour répondre à tous les commerçants et toutes les zones indéfinies du territoire d'HYERES et on est là pour représenter toute la commune d'HYERES et tous les chiffres d'affaires sont définis sur la commune d'HYERES. Donc, il n'y a pas besoin de faire partie de l'association, pour être représenté au sein du Commerce, de l'Artisanat de la Ville d'HYERES. Ce sont les fonctionnaires de la Ville d'HYERES, qui au travers du service Commerce-Artisanat seront représentés.

Mlle MOIZAN : Y compris dans le kiosque alors ?

M. GUITTON : Tout à fait. A l'heure actuelle, il y a des présentations de produits de commerçants qui les mettent à disposition pour faire voir ce qu'ils font et qui ne font pas partie de l'association des Vitrines de HYERES, voilà.

Mme RITONDALE : Pourquoi signer une convention avec les Vitrines de HYERES ? Parce que si tout le monde n'adhère pas à l'Association des Commerçants, qui est susceptible de représenter tous les commerçants, je ne vois pas pourquoi on signe la convention avec l'association.

M. GUITTON : Mme RITONDALE, comme vous n'êtes pas censée ne pas le savoir puisque vous avez fait partie de la Chambre de Commerce en tant qu'employée, pour développer un FISAC, il faut avoir un partenariat avec les différentes associations et c'est au travers de cela que nous passons cette convention, pour pouvoir avoir une marge pour récupérer des fonds FISAC dans les années à venir. Je pense que cela faisait partie des dossiers que vous étiez censée suivre à l'époque où vous étiez en activité et cela n'a toujours pas changé, les règles n'ont pas changé. Par contre, pour pouvoir les mettre en place, il faut commencer à signer les conventions, cela faisait partie des choses que vous saviez à l'époque où vous travailliez.

Intervention de Mme RITONDALE, micro fermé.

Mme GOLÉ : Je voudrais simplement rajouter et Stéphane GUITTON suit avec beaucoup de pugnacité des dossiers, c'est qu'effectivement le C.D.H. est en train de travailler avec les autres associations de commerçants et ils veulent se fédérer. Donc, en fait, c'est le début d'un accord avec la Commune et c'est en cours de discussion, il y aura à un moment donné, dans très peu de temps, la fédération de tous les commerçants de notre commune.

Mme RITONDALE : Il suffisait de faire intervenir Mme Golé, qui était plus au courant que M. GUITTON.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 63 - COMMERCE - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -
Rétrocession du bail commercial relatif au local sis 1, rue Massillon / 24,
avenue Général de Gaulle

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, la Commune a exercé son droit de préemption sur la cession du bail à cet endroit là. A partir de là, nous avons revendu le bail et il y avait trois dossiers qui avaient été déposés, la Commission en a choisi un et donc dans quelques jours s'installera la S.A. SOULEIADO pour un commerce de prêt-à-porter féminin et masculin, haut de gamme sur le thème de la Provence complètement en adéquation, me semble t'il, avec la fréquentation touristique à laquelle la Ville peut espérer.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 64 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 669
Boulevard de la Marine - Acquisition d'une partie de la parcelle EO 9 vendue
par la SNCF**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est ce que nous avons abordé tout à l'heure, c'est l'ancienne gare du Port dont nous faisons l'acquisition pour un montant de 440 000 € et la parcelle est de 605 m².

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 65 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue
Léopold Ritondale - Vente de la parcelle CN 93 à la Société de l'Immobilier
d'Exploitation MACIF**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Nous vendons la parcelle CN 93 dont nous avons fait l'acquisition auprès de l'Etat, à la Société de l'Immobilier d'Exploitation MACIF.

Mme GOLÉ : Nous avons acheté cette parcelle à l'Etat et comme nous l'avons convenu, la MACIF rachète cette parcelle qui est d'une surface de 9465 m² et la rachète au même prix que ce que nous l'avons rachetée à l'Etat, c'est-à-dire, 1 570 000 €. L'intérêt de cet acte de vente, c'est qu'ensuite la MACIF nous rétrocèdera plus de la moitié de cette surface et que nous maintiendrons bien évidemment l'espace naturel, boisé pour que le quartier de la Gare puisse continuer à fréquenter ce lieu de détente.

M. LE MAIRE : Le projet a été validé avec les habitants de la Gare, les riverains et le CIL bien entendu.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 66 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin
de l'Excelsior - Cession de terrain et échange de servitude entre la SARL LTD
et la Commune**

Mme GOLÉ : Cela rentre dans le cadre des régularisations ou des aménagements concernant soit des voiries à élargir, soit tout simplement des trottoirs à réaliser pour que les piétons puissent circuler en toute sécurité.

Ensuite, il y a également des servitudes de passage par rapport à certains achats ou ventes à l'euro symbolique, de parties de terrains qui sont minimes. Vous avez 16 m², 75 m² et l'autre délibération c'est la même chose, c'est sur une emprise de 122 m².

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 67 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Avenue de Toulon et Chemin du Hameau de la Poterie - Elargissement - Cession par la SCI JADE

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 68 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Avenue Joseph Clotis - Acquisition des lots 12 et 13 de la copropriété cadastrée BB 243

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Dans le cadre du projet centre ville, la Commune a décidé d'engager des travaux d'aménagement sur l'Avenue Clotis et la restructuration des ses abords.

Nous allons racheter les deux parcelles telles que préconisées par la ZPPAUP mais aussi dans le cadre du projet de redynamisation afin de remettre en place, ce qui existait au début, c'est-à-dire, des espaces verts le long de l'Avenue Clotis.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 69 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉS COMMUNALES - Désaffectation et déclassement de la parcelle BE n° 2849 -3, Place H. DUNANT

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit de la désaffectation et déclassement de la parcelle BE n°2849 de la Place H. Dunant qui comportait en plus de l'ancien siège de la police municipale, le siège de la Mission Corail, il y avait les syndicats, il y avait Gustave Roux, tout cela étant maintenant réglé, désormais nous allons remettre aux futurs propriétaires, le lieu, mais avant cela il faut donc désaffecter et déclasser la parcelle, c'est ce que je vous propose aujourd'hui.

Mme RITONDALE : Le vieux lavoir qui se trouve là, Jeannine, va t'il être conservé ?

M. LE MAIRE : Vous ne vous adressez pas à Jeannine, vous vous adressez à moi et c'est moi qui passe la parole.

Mme RITONDALE : Alors l'ancien lavoir va t'il être conservé ?

M. LE MAIRE : Oui. Il reste dans le projet, ils le gardent. (intervention de Mme Golé avec M. le Maire non enregistrée)...alors excuse-moi, il est dans la parcelle vendue, je pensais qu'il avait été conservé et toi tu me dis....

Mme GOLÉ : Normalement, ce lavoir fait partie bien évidemment de la parcelle qui va être acquise par Bouygues Immobilier. Par contre, il faut savoir que le CIL Paul Long a à de très nombreuses reprises, fait savoir à la Commune que ce lavoir était dans un état lamentable, qu'il servait de dépôt d'ordures, que malheureusement il s'y faisait un trafic de drogue et qu'en plus de cela, très souvent des sans domicile fixe venaient y dormir et cela tient ce lavoir dans un état de saleté repoussante. Donc, la commune n'a pas demandé, lors des réunions nous l'avons évoqué avec le CIL de Paul Long et les habitants ont reconnu que le maintien de ce lavoir n'était pas une nécessité, d'autant que l'ABS à un moment donné, nous lui avons posé la question, estimait que seul le lavoir de la Haute Ville avait un intérêt patrimonial. Maintenant, il est évident que nous n'avons en aucune manière, exigé de Bouygues, la démolition du lavoir.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 70 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Villa Gandarillas - Projet de réalisation d'atelier de prototypage - Autorisation à l'association « Villa Noailles » d'effectuer toutes les démarches administratives et de déposer toutes demandes d'autorisation

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Dans le cadre de la politique culturelle de la Villa Noailles, notamment en matière de design, je vous rappelle entre parenthèses, que le Design Parade commence ce soir à 19 heures, le site de la villa Gandarillas a été identifié comme pouvant recevoir un atelier de prototypage pour jeunes designers.

Dans ce cadre, la Commune va consentir une autorisation d'occupation des lieux à l'association qui gère la villa Noailles.

Nous sommes en train de travailler sur la durée du bail en fonction du montant des investissements qui vont être réalisés.

Afin de permettre à l'association de finaliser son projet, il convient de l'autoriser à effectuer ses démarches administratives et les demandes d'autorisation, en particulier, en matière d'urbanisme.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 71 – COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Propriété Communale - Parcelle B 3829 - Décision de principe de vente à la Société du Canal de Provence - Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et d'accéder au terrain préalablement à la vente

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale souhaite implanter un surpresseur sur la parcelle communale cadastrée Section B n°3829.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 72 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉS COMMUNALES - La CAPTE - Cession de la propriété située au 1 Avenue du Levant

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 73 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du lot n° 307 au profit de la SCI DELILLE

Mme GALLOU : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est pareil, il s'agit d'une deuxième vente.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 74 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du lot n° 345 au profit de M et Mme LEOTIER

Mme GALLOU : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est une troisième vente

Je mets aux voix: Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

Mlle MOIZAN : Concernant la délibération n°72, M. le Maire, quelle publicité a été faite ? Comment s'est faite cette vente ? Y a-t'il eu des annonces passées pour mettre en vente ?

M. LE MAIRE : Cela se fait de gré à gré, puisque c'est un rachat, c'est un emphytéote qui rachète.

Mlle MOIZAN : Non, sur la délibération n°72, nous avons procédé au déclassement de la parcelle....

M. LE MAIRE : Mais nous l'avons déjà votée.

Mlle MOIZAN : Non, nous avons voté le déclassement de la parcelle, nous n'avons pas voté la vente.

M. LE MAIRE : Oui, c'est une vente de gré à gré...(une intervention non enregistrée)

Mlle MOIZAN : Excusez-moi. Pourquoi cette vente s'est-elle faite de gré à gré et pourquoi n'a-t-elle pas été ouverte à n'importe qui ?

M. LE MAIRE : Parce que c'est un choix qui a été fait.

Mlle MOIZAN :ce n'est pas légal ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est légal autrement on ne l'aurait pas fait.

Mme GOLÉ : Je vais me permettre de donner un avis effectivement, c'est un peu personnel sur cette vente effectuée de gré à gré. Vous n'êtes pas sans savoir, sur cette commune, toutes les difficultés que nous avons depuis des années avec les délégations de service public, vous votez chaque fois des pertes d'argent conséquentes. Nous avons donc là une DSP que nous avons voulu arrêter et c'est pour cette raison que nous avons passé cet espace, du domaine public communal en domaine privé communal et au vu de la tenue de cet établissement depuis de très nombreuses années par la famille RAFFELINI, nous avons estimé que nous pouvions avoir cette vente de gré à gré, avec eux, parce que justement ce sont des gens sérieux, qui tiennent ce restaurant comme je vous l'ai dit depuis de nombreuses années et qu'il est réputé dans le sérieux, il a une très bonne notoriété et nous lancer encore dans une hypothétique mise en concurrence où nous aurions pu avoir effectivement des personnes qui auraient apporté plus d'argent à la Commune mais peut être moins de certitude, de sérieux et d'honnêteté, nous avons donc décidé de faire cette vente de gré à gré, en sachant pertinemment que la famille RAFFELINI ne changerait pas la destination de cet établissement.

Nous avons donc fait évaluer par les Domaines, nous avons rajouté 10% et nous avons donc admis que cette vente pouvait se faire dans cette configuration là et c'est quelque chose qui n'est pas contraire aux lois.

M. LE MAIRE : C'est légal, voilà.

Mlle MOIZAN : Je ne disais pas que cela était contraire aux lois, je disais qu'il n'y avait aucune obligation légale à ce que ce soit fait ainsi et comme vous l'avez dit, là c'est une faveur accordée....

Mme GOLÉ : Non, ce que je viens de dire, ce n'est pas une constatation de faveur, c'est une constatation de sérieux dans l'économie de notre commune. Chaque fois que quelque part nous avons quelqu'un de sérieux, on ne lui fait pas une faveur, on constate simplement le sérieux de l'entreprise et sa volonté de continuer dans le même état d'esprit. C'est une question d'assurance de ne pas avoir encore, comme malheureusement, nous allons très certainement l'avoir sur le lot de plage « Côté Mer », nous avons énormément de problèmes avec « Côté Mer ». Alors la Commune, moi je vous avoue honnêtement que j'en ai un peu assez aussi, chaque fois est contrainte de faire confiance en organisant les mises en concurrence qui finalement se terminent de mauvaise manière et c'est la commune qui en paie le prix. Voilà mon raisonnement mais peut être que mon raisonnement n'est pas juste mais c'est mon raisonnement en toute conscience.

Mlle MOIZAN : J'ai bien compris votre raisonnement par rapport à la D.S.P. Mme Golé disait, quand on fait les D.S.P. on rencontre souvent des difficultés, etc... et la commune y est perdante. Au demeurant, la propriété des murs, pouvait tout à fait rester à la Commune avec un loyer pour ces murs, pour la famille RAFFELINI qui exploite le fonds de commerce, sans leur vendre les murs, Mme Golé, vous en êtes d'accord ? Ce qui ne changeait rien à leur sérieux et à l'exploitation du commerce.

Donc là, en leur vendant les murs, la Commune n'a plus la main pour savoir ce qu'il en sera fait dans quelques années. Ils peuvent tout à fait fermer ce commerce, le transformer ou le vendre à des gens qui seront beaucoup moins sérieux qu'eux, quand ils prendront leur retraite et la Commune n'a plus la main. Alors que si nous étions restés propriétaires des murs, nous avons la vision sur le fonds de commerce et l'exploitation. Alors là, on perd la main au contraire de ce que vous dites.

Mme GOLÉ : Oui, je comprends tout à fait votre intervention, c'est une famille, il y a des enfants qui reprennent l'exploitation, mais alors dans ces conditions c'est un peu partout. Vous savez qui nous dit qu'à un moment donné, tel commerce, comme d'autres choses ou des logements, ne vont pas être...il faut faire confiance dans la vie.

Mlle MOIZAN : Je ne parle pas à court terme Mme Golé, je vois les choses à long terme pour la Commune. Là, de la façon dont vous faites, vous allez à l'inverse du raisonnement que vous tenez.

Mme GOLÉ : Je n'en ai pas l'impression, c'est possible, je veux bien l'admettre.

**AFFAIRE N° 75 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LA
CAPTE - LOT n° 7 - Monsieur Patrick GAILLAT - Avenant au bail emphytéotique
en augmentation de durée**

Mme GALLOU : Rapporteur

Mme RITONDALE : Lors de la 3^{ème} commission, il y avait un bail emphytéotique en prolongation où l'on avait dit que l'on suspendait parce que l'on avait un petit doute mais je ne me souviens plus quelle était la question, Patrick Gaillat ? On devait prolonger le bail emphytéotique et on avait dit que, la question n'y est pas ?

Réponse non enregistrée – Micro fermé.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (37 VOIX)

AFFAIRE N° 76 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du lot n° 14 au profit de Mme Régine ARNAUD

Mme GALLOU : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est encore une vente. Lot n° 14 à l'Ayguade.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 77 – COMMANDE PUBLIQUE - EAU - LITTORAL - PROPRIÉTÉ - Ile de Porquerolles - Transport d'eau par bateau citerne - Marché à bons de commande - année 2013 - Mise en appel d'offres ouvert.

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit du transport d'eau par bateau citerne « Le Saint Christophe », comme chaque année. Pour l'année 2012 avec possibilité d'assurer la continuité en 2013-2014-2015 et 2016, en espérant que ce problème d'alimentation en eau ait été réglé d'ici là.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 78 - EAU-LITTORAL-PROPRIÉTÉ - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable. - Exercice 2011.

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Vous avez tous reçu ce rapport. Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 79 - EAU-LITTORAL-PROPRIÉTÉ - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains - Année 2011

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 80 - VOIRIE - Actualisation du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2013.

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : Par délibération de septembre 2011, le Conseil Municipal a fixé le coefficient de cette taxe, c'est à dire, c'est la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8%. Pour 2013, nous vous proposons d'ajuster ce coefficient en ajoutant 0,28%, taux qui correspond à l'augmentation de l'indice INSEE pour 2011.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 81 - VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC - Entretien et rénovation de l'éclairage public. Marchés à bons de commande. Année 2013. Convention constitutive du groupement de commandes

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : Lot n°1 : entretien et maintenance. Lot n° 2 : Rénovation.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 82 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Travaux de revêtement de sols - Marché à bons de commande - Année 2013 - procédure adaptée.

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 83 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Parking municipal du Casino - Surveillance et maintenance des installations - Années 2013 – Mise en appel d'offres ouvert.

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : Rien de spécial.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 84 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires - Marchés à bons de commande - année 2013 – Mise en appel d'offres ouvert.

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est un marché à bons de commande pour l'année 2013.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 85 - COMMANDE PUBLIQUE - INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS- Aménagement des Avenues du XVème Corps, Alphonse Denis et Maréchal De Lattre de Tassigny - procédure adaptée.

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 86 - COMMANDE PUBLIQUE - SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES - Vérification des installations d'électricité et de gaz, des ascenseurs et des systèmes de sécurité incendie - Marché à bons de commande - année 2013 - Mise en appel d'offres ouvert.

Mme PILON : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cela concerne les différents bâtiments de la Commune.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 87 - SANTE PUBLIQUE - EAUX DE BAINADE. Expérimentation d'un système d'aide à la décision dans le domaine de la qualité des eaux de baignade. Convention avec Toulon Provence Méditerranée.

Mme COLIN : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cela permet par rapport à avant d'avoir une réactivité beaucoup plus rapide et qui permet surtout de ne pas avoir l'inconvénient que l'on connaissait avant,, c'est-à-dire, par exemple un vendredi 15 août, un problème sur une des plages, on était obligé de fermer et c'était la plage fermée trois jours, alors que maintenant le prestataire doit nous donner une réponse et on peut avoir une décision à prendre dans les deux heures suivant la demande d'analyse, donc c'est une meilleure réactivité.

On vous explique qu'il y a 8 sites qui sont concernés : Almanarre Nord, Ceinturon Ouest, Ceinturon Est, la Capte, Pothuau, Potinière, Plage d'Argent, la Courtade, qui sont surveillés toutes les semaines.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 88 - SANTE PUBLIQUE - HANDICAPES - Convention de partenariat avec l'association 'Un fauteuil à la mer' pour l'accessibilité de la baignade aux personnes mal ou non voyantes à la plage de la Vignette (Hôpital Renée Sabran)

Mme COLIN : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, la Commune a fait l'acquisition d'un système AUDIO PLAGE qui permet de baliser un espace maritime et qui permet à la personne non voyante ou mal voyante de se repérer. Ce système a été mis à la disposition du « fauteuil à la mer » qui va le gérer et qui va le mettre à disposition, c'est donc un « plus » apporté à une catégorie de nos concitoyens.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 89 - SPORTS - Base Nautique - Acquisition de matériel nautique -
Demande de subvention au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur -
Année 2012**

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : Le Port fait l'acquisition de matériel nautique et il demande pour cela une subvention auprès du Conseil Régional.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 90 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Accueil d'un bateau
d'exception. Redevance d'occupation d'un poste d'amarrage.**

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

**AFFAIRE N° 91 - MEDIATHEQUE - Dénomination – « Médiathèque Saint John
Perse »**

M. AMIC : Saint John Perse est connu comme l'un des plus grands poètes contemporains, un des plus grands poètes du XX^{ème} siècle. Il a été prix Nobel de littérature en 1960 et par rapport à notre commune, il est resté longtemps installé à Giens de 1957 jusqu'à sa mort en 1975. Il passait à peu près la moitié de l'année à Giens et bien sûr, il est enterré au cimetière de Giens.

M. LE MAIRE : C'était un homme de la 2^{ème} guerre mondiale, c'était l'homme qui exprimait un peu la 3^{ème} voix, ce n'était pas la collaboration, ce n'était pas les Gaullistes....

M. AMIC : M. le Maire, Saint John Perse a été déchu de la nationalité française par le régime de Vichy. Il a été spolié de ses biens et il est parti de France, il est allé vivre aux Etats-Unis.

M. LE MAIRE : Il a fait une carrière dans la diplomatie.

M. AMIC : Il était diplomate.

M. DI RUSSO : Je ne contesterai pas les qualités politiques particulières de Saint John Perse. Je trouve que sur cette délibération, je pense qu'il n'y avait pas urgence...

M. LE MAIRE : Rien n'est urgent.

M. DI RUSSO : A ce niveau là, non. On aurait pu M. le Maire, l'appeler « Léopold RITONDALE »....

M. LE MAIRE : On aurait pu l'appeler autrement aussi....

M. DI RUSSO : Je vais faire une proposition autre et je proposerai le nom d'André Malraux, pourquoi ? Parce qu'il a des attaches, des racines hyéroises, des liens particuliers avec HYERES, par l'intermédiaire du Maire Joseph Clotis. Pourquoi ? Parce que c'est un militant antifasciste et il a été aux côtés des républicains espagnols. Il a participé à la libération de la France, c'est un proche du Général de Gaulle, il a été ministre de la Culture de 1959 à 1969, Ministre de référence avec les maisons de la culture. Un grand écrivain visionnaire, un grand orateur, tout le monde se souvient de la mémorable oraison funèbre au moment du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon où il est d'ailleurs enterré et c'est un homme de lettres, d'action, homme d'Etat, admiré de tous, porteur d'unité et d'unité de la France et je pense et cela n'a rien contre Saint John Perse mais je pense que ce choix serait bien compris et apprécié des Hyéroises et des Hyérois. C'est pour cela que je demanderai, face à la proposition de Saint John Perse, que l'on puisse mettre l'appellation « André Malraux ».

Mme CHAMBOURLIER : Nous sommes aussi favorables au nom d'André MALRAUX.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 29 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER

6 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 92 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Eau potable - Remplacement des branchements au plomb- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau.

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Dans le cadre de la mise aux normes du réseau d'eau potable, on remplace les derniers branchements au plomb qui restent sur la ville et pour cela, il y a une demande qui est faite auprès de l'Agence de l'Eau.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 93 - EAU-LITTORAL- PROPLETE - Eau potable - Convention de versement des aides en cas de gestion déléguée d'un service public.
Autorisation de signature pour Monsieur le Maire.

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Dans le droit fil de cette délibération, c'est une convention de versement des aides en cas de gestion déléguée d'un service public, ce qui est le cas, c'est-à-dire, que les sommes que nous allons récupérer seront versées à la SEERC, titulaire du contrat d'affermage et qui effectuera les travaux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 94 - SPORTS – Jeux Olympiques – Londres 2012 – Aide en faveur d'athlètes Hyérois – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention.

M. BORIES : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit de Sara LABROUSSE qui exerce ses talents dans notre piscine, membre du Hyères Natation Synchronisée. Yann GUILHEM, Olympique Handi Hyères T.P.M. Nicolas SAVANT AIRA, Olympique Handi Hyères T.P.M. Kevin DOURBECKER, Olympique Handi Hyères T.P.M. Stéphane MESSI, Olympique Handi Hyères T.P.M. Vincent BOURI, Olympique Handi Hyères T.P.M. et Cédric CABESTANY, Olympique Handi Hyères T.P.M.

Le montant de cette aide individuelle sera de 1 500 € et versée par la ville aux athlètes.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

AFFAIRE N° 95 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Bateaux d'intérêt patrimonial - Exonération de redevances.

M. LE MAIRE : J'avais demandé que l'on rajoute cette délibération à l'ordre du jour qui concerne les bateaux d'intérêt patrimonial et je demande une exonération totale de la redevance.

Je voudrais vous rappeler que l'association LA PARTEGUE, association qui prône le maintien des traditions et du patrimoine maritime de la Presqu'île Giens, possède et regroupe des bateaux classés sous le label « bateaux d'intérêt patrimonial ».

Deux de ces bateaux vont intégrer le port d'HYERES et appartiennent à l'association.

Il s'agit du bateau « Le Liberté » construit en 1930 à La Seyne sur Mer, qui correspond au titre « barque de pêche ». C'est un bateau de 8,40 m sur 2,90 m.

Le bateau « Le Raïs de Mandrago » qui est une réplique d'un bateau à éperon de 1897 appelé « mourre de pouar », c'est un bateau de 9,22 m sur 3,10 m et afin d'aider l'association, propriétaire dans la sauvegarde de ces pointus et compte tenu de la dimension patrimoniale de ces bateaux, il est proposé exceptionnellement au Conseil Municipal, de décider de l'exonération totale de ces redevances d'amarrage.

Intervention non enregistrée.

M. LE MAIRE : Le problème, c'est qu'aujourd'hui, le port du Niel dont la compétence est exercée par la CCI du Var, a refusé pour l'instant l'exonération. Je suis intervenu mais pour l'instant il n'y a pas de réponse pour aider LA PARTEGUE, nous avons décidé cette démarche.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (37 VOIX)

SEANCE LEVÉE A 15 HEURES 20